

# COLLECTION DES RaPPORTS

DECEMBRE 91

■ N° 109

Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"

## LES FRANCAIS ET LA JUSTICE : UN DIALOGUE A RENOUER



Catherine Duflos  
Jean-Luc Volatier

**CREDOC - DIRECTION**

**IMPORTANT**

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS LE DIFFUSER**

# CRÉDOC

**Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"**

## LES FRANÇAIS ET LA JUSTICE : UN DIALOGUE A RENOUER

Catherine Duflos  
Jean-Luc Volatier

DECEMBRE 1991

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

## **CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS**

**Etude réalisée à la demande du :**  
**Ministère de la Justice**

**Par :**  
Catherine Duflos & Jean-Luc Volatier

**Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :**

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint)
- . Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent, Viviane Payet-Thouvenot, Jean-Luc Volatier.

**C R E D O C**

Président : Bernard Schaefer  
Directeur : Robert Rochefort

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Section 1 - Les utilisateurs de la justice</b> .....	5
<b>Section 2 - Des opinions tranchées : la justice en France fonctionne mal et manque de crédibilité</b> .....	9
1) Selon les Français, la justice fonctionne mal .....	9
2) Une justice considérée comme fonctionnant "à deux vitesses" .....	16
<b>Section 3 - Les motifs d'insatisfaction sont nombreux</b> .....	21
1) Dans le cas d'un contact avec l'institution judiciaire, l'accueil est mieux perçu que l'information sur les procédures .....	21
2) Les Français qui ne sont pas allés en justice sont plus critiques que les autres .....	25
<b>Section 4 - Des carences ressenties à l'égard des victimes</b> .....	27
<b>Section 5 - Les appréciations sur l'efficacité des peines : réflexion et modération</b> .....	31
<b>Section 6 - La protection judiciaire de la jeunesse</b> .....	37
1) Limiter l'emprisonnement des mineurs délinquants .....	37
2) L'opinion approuve les mesures éducatives recommandées par la loi .....	40
<b>Section 7 - La construction de prisons : un bienfait pour l'univers carcéral, mais un scepticisme en matière de sécurité publique</b> .....	45
<b>Section 8 - L'image du métier de surveillant pénitentiaire</b> .....	49
1) Un métier difficile, dangereux, qu'on n'aimerait pas faire, qui nécessite beaucoup de qualités humaines .....	50
2) Les caractéristiques des grandes catégories de réponses .....	51

	<b>Pages</b>
<b>Section 9 - L'image des "professionnels" de la justice .....</b>	<b>55</b>
1) Les avocats sont accueillants, compétents, mais onéreux .....	55
2) Les magistrats sont compétents, mais subissent des pressions et n'exercent pas leur métier en toute indépendance .....	58
<b>Section 10 - Une synthèse des opinions des Français sur la justice et sur son fonctionnement .....</b>	<b>67</b>
1) Les appréciations sur la justice sont en général liées entre elles .....	67
2) Une gradation des opinions, des moins critiques aux plus critiques, sur le fonctionnement actuel de la justice .....	68
3) Des liens significatifs entre les opinions sur la justice, les caractères socio-démographiques et les opinions générales sur le fonctionnement de la société .....	72
<b>Conclusion .....</b>	<b>83</b>
<b>Annexe : Questionnaire "Justice" .....</b>	<b>87</b>

## INTRODUCTION

La Justice en tant qu'institution ne bénéficie pas de jugements majoritairement favorables dans l'opinion, c'est un constat réalisé depuis déjà bien longtemps. Symbole de l'Administration Publique et fonction essentielle de l'Etat, elle subit sans doute les fluctuations de l'image de ce dernier et ce d'autant plus que le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de l'Administration pénitentiaire n'est pas toujours bien connu dans la population. Le libre déploiement des fantasmes et des positions idéologiques est favorisé à la fois par cette forte connotation symbolique et par cette méconnaissance.

D'autre part, l'administration judiciaire n'a évidemment pas pour objectif principal de plaire ou de déplaire à d'éventuels "clients" en leur rendant un service marchand. Il existe des "usagers" de la justice et l'on sait avant même l'annonce du jugement qu'au moins une des deux parties sera en fin de compte mécontente de celui-ci. Intervenant souvent dans des circonstances conflictuelles, le système judiciaire s'expose encore plus facilement aux critiques des usagers.

Enfin, il existe bien sûr des mécontentements à l'égard de la justice dont les causes pourraient être sans doute corrigées par une amélioration du fonctionnement de cette institution.

Il faut donc, dans l'analyse des opinions sur la justice et son fonctionnement, tenter de faire la part des choses. Si le "vécu" des usagers de la justice est un paramètre essentiel pour comprendre leurs opinions, il faut, pour les non-usagers, mettre en relation attitudes vis-à-vis de la justice et jugements plus généraux sur la société.

C'est la méthode que nous avons adoptée dans ce rapport. Nous avons ainsi analysé successivement les caractéristiques des usagers de la justice, les opinions générales sur cette institution, les positions vis-à-vis du système pénal, l'image des surveillants pénitentiaires, des avocats et des magistrats. Toutes ces opinions sont souvent associées entre elles. Une analyse factorielle l'illustrera dans une dernière partie.

## L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Réalisé chaque automne depuis 1978, avec une vague supplémentaire au printemps depuis 1984, ce système d'enquêtes contractuel a pour objet l'observation et le suivi dans le temps des phénomènes en mutation dans notre société. Il répond à un besoin des décideurs en matière d'information économique et sociale.

Son objectif est le repérage, en niveau, de l'évolution et de la structure d'un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs décrivant *les attitudes, les opinions et les aspirations des Français vis-à-vis des conditions de vie et de la qualité de la vie.*

Son originalité tient à ce que chaque thème est abordé à la fois sous son aspect factuel, concret, et à travers l'opinion des personnes interrogées. On enregistre ainsi des informations subjectives et objectives qui sont analysées simultanément. Ceci permet d'appréhender des tendances et des évolutions et de procéder aussi à des "*coupes instantanées*" dans un cadre d'analyse rigoureux.

A l'origine de la mise en place de cet instrument, on trouve en effet l'idée suivante : le repérage de changements significatifs et la détermination ou l'identification d'aspirations nouvelles, en période de mutations relativement rapides, exigent la prise en compte d'indicateurs subjectifs. Ce que pensent, ce que perçoivent les Français, ou au moins ce qu'ils disent penser ou percevoir, constitue un élément essentiel d'information pour appréhender ces transformations.

De ces objectifs, découlent les trois caractéristiques principales du système d'enquêtes :

- Les thèmes traités sont multiples et visent, à l'intérieur des limites techniques ou contractuelles, à recouvrir les aspects les plus variés des conditions de vie, telles qu'elles sont vécues et perçues.
- Le questionnaire contient une large part de questions subjectives (incluant notamment des questions ouvertes), volontairement mêlée à un grand nombre d'indicateurs de situations.
- Une périodicité annuelle. Environ les deux tiers du questionnaire sont reconduits tous les ans. Cependant, certaines questions reviennent avec une périodicité plus grande que d'autres. Ces variations proviennent du caractère contractuel de nos interrogations.

Indiquons enfin que l'enquête porte, à chaque vague, sur un échantillon de 2000 individus, représentatif de l'ensemble des Français métropolitains de 18 ans et plus. La méthode adoptée est celle des quotas (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). L'échantillon est renouvelé à chaque vague. Les 2000 personnes de chacune des vagues sont interrogées à domicile par des enquêteurs professionnels.

L'étude de ces opinions a été réalisée par l'exploitation d'une série de questions insérées à la demande du Ministère de la Justice dans l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" de mai-juin 1991 (Cf. l'encadré précisant les principales caractéristiques de cette enquête). On trouvera en annexe les libellés précis des questions posées à l'ensemble des Français. L'échantillon enquêté est constitué de 2000 personnes de 18 ans et plus. Il est représentatif de la population française.

Précisons enfin que chaque fois que cela était possible, les opinions exprimées en 1991 ont été comparées à celles recueillies sur ce même sujet par notre système d'enquêtes. En particulier, de nombreuses comparaisons ont pu être effectuées avec une étude réalisée par le CREDOC en 1986, sur le même thème.

## **Section 1**

### **Les utilisateurs de la justice**

La Justice : une institution au coeur du bon fonctionnement d'une société. De par sa définition, elle a le rôle et le pouvoir de faire respecter les lois, de punir ou de réparer des torts. Son action intervient dès qu'un membre de la société ou un de ses représentants estime qu'il y a manquement au droit existant, elle touche à tous les domaines, elle se situe à tous les niveaux, de l'individu à l'Etat. Elle se doit d'être la même pour tous.

Parler de la justice, c'est aussi parler d'une institution dont les rouages restent complexes et souvent mal connus du "profane". Si de nombreux efforts ont été faits ces dernières années, notamment quant à la simplification du langage utilisé, l'allègement de certaines procédures, ou encore en matière d'information, il apparaît cependant dans les enquêtes qu'accéder au monde de la justice ne semble peut-être pas aussi simple que cela pour le citoyen non informé. Comprendre les mécanismes de son fonctionnement ne lui paraît pas non plus chose aisée.

C'est encore penser aux hommes et aux femmes qui animent le système judiciaire, à "ces professionnels" de la justice dont la tâche, souvent difficile, n'est sans doute pas aisément compréhensible de tous, et dont l'image, séculairement sujette aux plus vives critiques, apparaît actuellement pour certains quelque peu ternie.

C'est enfin, porter une réflexion sur les moyens dont elle dispose et les méthodes qu'elle

utilise pour, au-delà du rôle de "punir la faute", tenter de remédier à certains dysfonctionnements de la société. En d'autres termes, quels choix faut-il qu'elle adopte pour que s'harmonisent mieux les comportements des individus avec le droit et la loi ? Sur des sujets aussi graves que la justice pénale ou la délinquance des mineurs, comment faut-il intervenir ? Dissuader ou condamner, tel est l'objet d'un autre débat de fond récurrent.

Ainsi, "organe" essentiel de la vie d'une société, la justice doit veiller à répondre aux larges objectifs qui lui sont assignés, dans un climat de confiance et de compréhension réciproque entre les citoyens et les valeurs qu'elle représente. **Une justice convaincante, c'est précisément ce qui semble manquer dans notre pays, si l'on en croit les opinions des Français recueillies sur ces sujets à la veille de l'été 1991. Plus spécifiquement encore, les personnes qui ont eu "affaire à la justice" en ont souvent une image plus négative que le reste de la population.**

Mais avant de présenter les grandes tendances de l'opinion en ce domaine, au travers d'appréciations très générales ou sur des points précis, on rappellera quelques résultats concernant les Français ayant vécu une expérience avec la justice.

### **Les "utilisateurs" de la justice**

En mai-juin 1991, **2 Français sur 10 déclarent avoir rencontré, au cours des dix dernières années, un problème qui a nécessité une intervention en justice.** Pour les trois quarts de la population, le problème ne s'est pas présenté et ils ne sont que 4% à avoir renoncé à intervenir. Les Français n'ont pas à cet égard modifié leur comportement en quatre ans : interrogés de la même manière en mai-juin 1986, ils étaient 19% à avoir eu recours à la justice (Tableau 1).

**Tableau 1**  
**Deux Français sur 10 ont eu recours à la justice**

Ensemble de la population - En %

Avez-vous rencontré au cours des dix dernières années, un problème qui a nécessité une intervention en justice ?		
	Mai 1986	Mai 1991
. Oui.....	18,6	20,4
. Non, le problème ne s'est pas présenté .....	77,8	75,8
. Non, j'ai renoncé à intervenir .....	3,6	3,8
ENSEMBLE .....	100,0	100,0

Source Crédoc.

Parmi les utilisateurs de la justice, on rencontre beaucoup plus fréquemment qu'en moyenne des personnes qui disent avoir été personnellement victimes d'un acte de violence ou de vandalisme (42%, contre 24% sur l'ensemble de l'échantillon), de personnes séparées ou divorcées (16%, contre 6%), d'adultes ayant entre 30 et 49 ans (44%, contre 34%), notamment des hommes de ces âges (25%, contre 17%) et des hommes actifs (40%, contre 32%).

S'ils ont su porter leur problème en justice, ces Français ne sont pas toujours en mesure de dire exactement pour quels types d'affaires et dans quelles situations ils se sont trouvés. Les résultats montrent à cet égard que nos concitoyens n'intègrent probablement pas bien certains termes du vocabulaire utilisé dans le langage judiciaire. Ainsi, 21% de ceux qui ont vécu une ou plusieurs expériences avec la justice n'ont pu qualifier leur affaire (affaire considérée ni comme civile, ni comme pénale, ni comme familiale); de même, 37% n'ont pu indiquer s'ils étaient victimes ou demandeurs, auteurs présumés d'une infraction ou simplement cités (réponses négatives sur chacun de ces points).

Toutefois, le cadre le plus fréquemment rencontré est "l'affaire civile uniquement" et la situation la plus souvent déclarée est celle de "victime ou demandeur seulement" (Tableau 2).

Parmi l'ensemble de ces usagers de la justice, 19,4% déclarent avoir bénéficié de l'aide judiciaire, soit 4% de l'ensemble de la population. Il s'agit en priorité de femmes au foyer; les ouvriers et les employés en ont également bénéficié plus souvent que les autres catégories de population.

**Tableau 2**  
**Population ayant rencontré un problème qui a nécessité**  
**une intervention en justice**

(411 personnes) - En %

<b>A propos de cette (ou ces) interventions en justice, pouvez-vous dire dans quelles conditions ou situations vous vous êtes trouvé ?</b>				
<b>Etes-vous allé en justice ...</b>				
	Oui	Non	Nsp	Ens.
. Pour une affaire civile (yc. instance, prud'homme) .....	46,4	52,5	1,1	100,0
. Pour une affaire pénale (yc. correctionnelle, tribunal de police) .....	20,3	77,9	1,8	100,0
. Comme victime ou comme demandeur .....	51,3	47,2	1,5	100,0
. Comme auteur présumé d'une infraction ou parce que vous avez été cité	17,6	81,0	1,4	100,0
. Pour une affaire familiale (divorce, enfants ...) .....	29,8	69,7	0,5	100,0

<b>Est allé en justice pour une affaire ...</b> (411 personnes)		<b>Est allé en justice comme demandeur ou victime ...</b> (411 personnes)	
	%		%
. Civile seulement .....	33,6	. Victime seulement .....	45,7
. Pénale seulement .....	13,9	. Auteur seulement .....	12,3
. Familiale seulement .....	17,9	. Victime et auteur .....	5,3
. Autre (cumul) .....	14,0	. Ni victime, ni auteur ou nsp .....	36,7
. Ni civile, ni pénale, ni familiale ou nsp	20,6	ENSEMBLE .....	100,0
ENSEMBLE .....	100,0		

Source Crédoc, mai 1991.

## Section 2

### **Des opinions tranchées : la justice en France fonctionne mal et manque de crédibilité**

Les Français dans leur grande majorité pensent que la justice fonctionne mal et ce qui est plus grave encore, qu'il existe une justice "à deux vitesses" : celle des riches et des puissants et celle des autres.

#### **1) Selon les Français, la justice fonctionne mal ...**

Interrogés en milieu d'année 1991 sur le fonctionnement de la justice dans leur pays, les Français ont très majoritairement (71%) le sentiment qu'elle **fonctionne mal**, voire "très mal" pour 31% d'entre eux. Un quart de la population pense au contraire qu'elle fonctionne bien, mais il s'agit plus d'une prise de position mesurée (24% répondent "assez bien") que d'un aval total (1% à peine de réponses "très bien"). 5% seulement des Français ne se prononcent pas.

Les personnes qui déclarent avoir eu l'occasion d'approcher le système judiciaire sont plus sévères encore : 78% font état de son mauvais fonctionnement, et l'opinion la plus négative (la justice fonctionne "très mal") est partagée par 43% d'entre elles, soit un écart de 12 points par rapport à l'avis moyen. Les Français qui ne sont pas allés en justice portent une critique plus modérée : 41% estiment qu'elle fonctionne "assez mal" et 28% "très mal" (Tableau 3).

Tableau 3

## Une appréciation négative du fonctionnement de la justice

En %

Etant donné ce que vous connaissez de la justice, comment pensez-vous qu'elle fonctionne en France en 1991 ?			
	Usagers de la justice <sup>(1)</sup>	Autres Français <sup>(2)</sup>	Ensemble des Français
. Très bien ou assez bien <sup>(3)</sup> .....	18,0	26,3	24,6
. Assez mal .....	34,9	41,0	39,8
	} 78,2	} 68,8	} 70,7
. Très mal .....	43,3	27,8	30,9
. Ne sait pas, refuse de répondre .....	3,8	4,9	4,7
ENSEMBLE .....	100,0	100,0	100,0

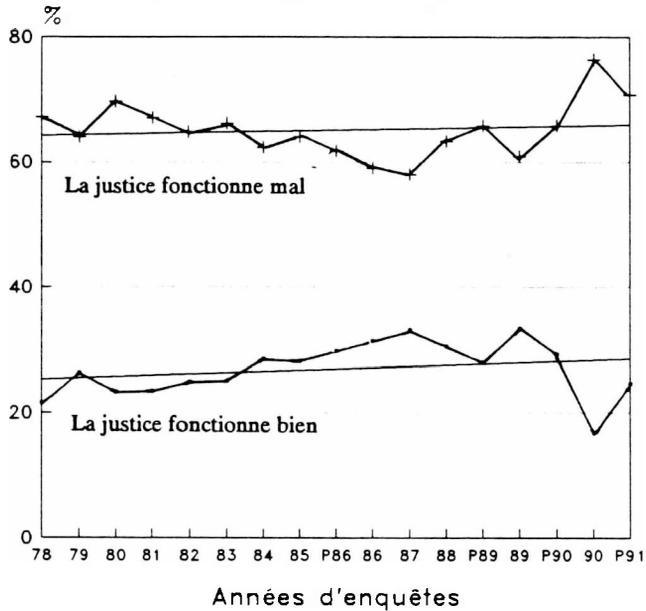
- (1) On désigne par "usagers de la justice", les personnes qui ont déclaré avoir rencontré, au cours des dix dernières années, un problème ayant nécessité une intervention en justice (20% de l'échantillon).
- (2) Les "Autres Français" sont les personnes qui n'ont pas approché le système judiciaire, soit parce que le problème ne s'est pas posé (76% de l'échantillon), soit parce qu'elles ont renoncé à intervenir (4% de l'échantillon).
- (3) Les réponses "très bien" et "assez bien" ont été réunies, compte tenu de la faiblesse des premières (17 personnes seulement).

## ... et ce sentiment n'est pas récent

Les opinions, dont on peut suivre l'évolution sur plus de dix ans, sont relativement stables dans le temps (Graphique 1). L'amélioration sensible de l'image que l'on a observée à partir de l'automne 1984 (28% de la population française estimaient alors que la justice fonctionnait bien), et qui s'est maintenue au cours des années suivantes, a fortement chuté en 1989 et 1990, pour retrouver en 1991 un niveau proche de ceux relevés au début des années quatre vingts. L'image d'un mauvais fonctionnement, qui s'était nettement renforcée il y a six mois (76%), s'est quelque peu atténuée à la mi-1991, mais reste à un niveau supérieur à ceux enregistrés depuis le début de la série.

## Graphique 1

**Comment la justice fonctionne-t-elle en France ?  
Evolution de l'opinion de 1978 à 1991**



(Automne, si non précisé - P=Printemps)

Source Crédoc

Comme l'ont déjà montré des analyses portant sur des phases antérieures de l'enquête<sup>(1)</sup>, cette apparente stabilité de la série cache des évolutions contradictoires au sein de la population : les opinions critiques sont de moins en moins le fait de personnes diplômées, de jeunes, de Français ayant des opinions de type "moderniste", notamment à propos de la famille. En 1991, les professions indépendantes restent plus sévères dans leurs appréciations sur le fonctionnement de la justice que les cadres. Ce sont d'ailleurs chez les cadres supérieurs que le sentiment de bon fonctionnement est le plus fréquent

(1) Cf. "Sept ans de perceptions - Evolution et structure des opinions en France de 1978 à 1984", L. Lebart, Crédoc, Mai 1986 et "Les opinions des Français sur la justice", F. Boscher, Crédoc, Octobre 1986.

(34% contre 25% en moyenne). C'est entre 25 et 59 ans que les Français se montrent le plus critiques, plus particulièrement entre 25 et 39 ans chez les hommes (75% pensent que la justice fonctionne mal, contre 71% en moyenne) et entre 40 et 59 ans chez les femmes (74%). Les personnes les plus diplômées sont un peu moins négatives que les autres; on observe d'ailleurs une amélioration sensible de l'image de la justice au fur et à mesure de l'élévation du diplôme : la part de Français qui estiment que la justice fonctionne relativement bien passe de 23% chez ceux qui n'en possèdent aucun à 30% chez les diplômés d'études supérieures. Enfin, à Paris et dans son agglomération, le taux d'insatisfaction est plus élevé (73%).

La justice fonctionne "bien" ou la justice fonctionne "mal" : Il s'agit à ce stade, il est vrai, d'appréciations très globales, sans référence à des points précis; il est d'ailleurs probable que dans les esprits, le terme général de "fonctionnement" ne recouvre pas le même sens pour tous. Du déroulement des procédures à leurs issues, n'est-ce pas aussi à l'administration elle-même que les enquêtés peuvent penser, tout autant qu'aux services complémentaires tels que les huissiers, les avocats, voire même la police judiciaire ? Il se peut aussi que le terme même de justice n'évoque pas, pour l'opinion publique, uniquement l'institution de la justice et prenne ou englobe des acceptions différentes, proches de celle de "justice sociale". N'est-ce pas par extension de la notion de justice que l'on peut expliquer les relations étroites observées entre les opinions émises sur son fonctionnement et celles relatives à la société française en général ou à certains de ses problèmes, comme le chômage ? Mais il est aussi probable que les opinions plus générales sur le fonctionnement de la société et sur les conditions de vie personnelles influencent celles sur la justice, objet symbolique de l'Etat.

### Justice et société : les opinions vont de pair

Exemple de l'élargissement du champ recouvert par cette notion, la corrélation constatée à plusieurs reprises dans cette enquête entre les jugements portés sur la société française et l'image de la justice est à nouveau confirmée en 1991 : les appréciations les plus critiques portées sur le fonctionnement de la justice s'associent le plus souvent à un désir de transformation de la société, et ce, par des réformes radicales. N'est-ce pas là aussi la traduction d'un souci d'une plus grande "justice sociale" ? Un jugement plus modéré d'une justice fonctionnant "assez mal" s'accompagne plutôt, lorsque le besoin en est ressenti, d'un souhait de changements progressifs de société, tandis que l'image positive de l'une s'accorde avec le maintien en l'état de l'autre, sans aucun bouleversement. Les Français qui n'ont guère d'opinion sur la justice n'en ont souvent pas plus sur le fonctionnement de la société en général (Tableau 4).

**Tableau 4**

#### Justice et société : une corrélation d'opinions

En %

La justice en france fonctionne ...	Estimez-vous que la société française a besoin de se transformer profondément ? (Ensemble de la population)				Pour que la société change comme vous le souhaitez, êtes-vous pour des réformes progressives ou des changements radicaux ? (Partisans de réformes de la société)		
	Oui	Non	Nsp	Ensemble	Réformes progressives	Changements radicaux	Ensemble
	. Très ou assez bien ..	21,5	39,8	26,3	24,6	24,1	16,6
. Assez mal .....	40,1	40,1	34,4	39,8	43,1	33,5	40,0
. Très mal .....	34,9	14,1	19,8	30,9	29,1	47,2	34,9
. Ne sait pas .....	3,5	6,0	19,5	4,7	3,7	2,7	3,5
ENSEMBLE .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source Crédoc, mai 1991.

### **Perception de la justice et prévisions de chômage : une relation étroite**

Le rapprochement opéré entre la perception du fonctionnement de la justice et les prévisions faites en matière de chômage est un autre exemple d'extension probable de la notion dans les esprits. En effet, plus les Français ont le sentiment que la justice fonctionne mal, plus ils sont pessimistes sur l'évolution du chômage : si les trois quarts de la population pensent que le nombre de chômeurs va "augmenter pendant plusieurs années", ils sont 84%, parmi les plus critiques à l'égard de la justice, à faire un tel pronostic. Les partisans d'une stabilisation du chômage dans un avenir proche (22% des Français) ont plus souvent tendance à reconnaître un assez bon fonctionnement de la justice (29%). Les Français ne matérialiseraient-ils pas là leur idée d'une société "plus juste" où le droit au travail serait équitable pour tous ?

A ces trois pôles très dépendants dans les esprits (justice, société, chômage), se joint encore le sentiment de sécurité ou d'insécurité ressenti.

### **Opinion sur la justice et sentiment d'insécurité : un lien sensible**

On ne peut exclure en effet les relations qui existent aussi entre l'image de la justice et le sentiment d'insécurité plus ou moins ressenti par la population; moins les Français se sentent sécurisés dans leur vie quotidienne, plus ils ont une mauvaise image de la justice et vice versa. Ce sentiment de sécurité, ou d'insécurité, serait-il donc dépendant du système judiciaire lui-même ? Ou serait-ce le contraire ? De plus, avoir subi soi-même un préjudice favorise une perception négative du système : les personnes qui ont été personnellement victimes d'actes de "petite" délinquance (vol, violence, vandalisme ...) sont plus critiques que les autres quant à son fonctionnement (Tableau 5). Dans le premier cas, nos concitoyens estiment peut-être que la justice ne fait pas ce qu'il faut pour donner à la population la sécurité dont elle a besoin, confondant ou assimilant peut-être les rôles respectifs de la police et de la justice; dans le second, ils rejoignent probablement ce vieux cliché d'une justice trop laxiste à l'égard des délinquants.

**Tableau 5**  
**Moins on se sent en sécurité,**  
**plus on pense que la justice fonctionne mal**

En %

La justice en France fonctionne ...	Dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité ?				Avez-vous été victime de vol(s) <sup>(1)</sup>		Ensemble
	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Oui	Non	
. Très ou assez bien ....	26,1	25,5	21,3	16,0	20,2	26,0	24,6
. Assez mal .....	39,0	<b>44,9</b>	33,2	20,9	38,8	40,1	39,8
. Très mal .....	29,5	25,8	<b>40,6</b>	<b>57,8</b>	<b>37,6</b>	28,8	30,9
. Ne sait pas .....	5,4	3,8	4,9	5,3	3,4	5,1	4,7
ENSEMBLE .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source Crédoc, mai 1991

(1) Libellé exact de la question : "Au cours des deux dernières années, avez-vous, vous-même, été victime de vol(s), de violences ou d'acte(s) de vandalisme ?

Mais, comme cela a pu être plusieurs fois vérifié sur d'autres sujets de l'enquête, le fait de vivre, ou d'avoir vécu, concrètement une situation difficile modifie les opinions et les comportements, le plus souvent dans le sens d'une accentuation de la critique. Il en est ainsi, par exemple, des demandeurs d'emploi auprès desquels l'image de l'Agence Nationale Pour l'Emploi a la moins bonne presse; il en est ainsi des chômeurs qui jugent le plus sévèrement les politiques publiques d'emploi; plus largement encore, il en est ainsi des "exclus" de la société face à l'ensemble des politiques sociales. Il en est de même, nous l'avons vu, des citoyens ayant eu affaire à la justice, et dans le cas présent, de ceux qui ont été victimes d'un acte répréhensible relevant de la justice, dont les uns et les autres jugent le fonctionnement de manière plus négative encore que l'ensemble des Français.

On mentionnera à ce propos que 24% des personnes interrogées déclarent avoir été, elles-mêmes, victimes de vol(s), violences ou d'acte(s) de vandalisme au cours des deux

dernières années précédant l'interview.

Premier constat : la justice, selon l'opinion, fonctionne mal. Mais cette critique se double d'un jugement plus sévère encore à son égard : elle ne s'exerce pas de la même manière pour tous.

## **2) Une justice considérée comme fonctionnant "à deux vitesses"**

L'image d'une "justice pour les riches" et d'une "justice pour les pauvres" est loin de s'éteindre dans notre pays. **89% des Français sont en accord avec la proposition suivante: "certains disent que la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations".** Le consensus est large, la critique est aigüe : 67% déclarent même être "tout à fait d'accord" avec cette proposition. Parmi les 11% qui ne partagent pas cet avis, le désaccord est plus modéré (7% de "peu d'accord") que franchement exprimé (4% de "pas du tout d'accord"). Il est à noter que sur ce sujet, tous les Français ou presque se sont prononcés (moins de 0,5% de non réponses).

Etre allé en justice et, bien entendu, penser que la justice fonctionne "très mal" renforcent encore un assentiment déjà très massivement répandu dans les esprits (74% de réponses "tout à fait d'accord" dans le premier cas et 81%, dans le second, contre 67% en moyenne). Mais c'est également, nous l'analyserons plus en détail par la suite, dans un cadre de contestation de l'ensemble des rouages de l'institution, tout autant que de la façon dont la justice mène ses actions, que ce point de vue se caractérise; c'est aussi dans un contexte plus large d'insatisfaction et de pessimisme, que ce soit en matière de niveau de vie, de conditions de vie, de prévisions de chômage ou eu égard à la société en général : 77% des partisans de réformes radicales de la société appuient une telle proposition (Tableau 6).

Tableau 6

**"La justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations" :  
une proposition très largement acquiescée**

En %

<b>"Tout à fait d'accord" 67% des Français</b>	<b>"Assez d'accord" 22% des français</b>
Opinions et caractéristiques :	Opinions et caractéristiques :
. La justice fonctionne "très mal" (80,9)	. La justice fonctionne "assez bien" (30,7)
. Est allé en justice (73,6)	. N'est pas allé en justice (23,6)
. La société a besoin de se transformer... (69,9)	. La société n'a pas besoin de se transformer (29,3)
. ... Par des changements radicaux (77,2)	
. Le chômage va augmenter (70,0)	. Le chômage va se stabiliser (30,5)
. Ouvriers (77,8)	. Cadres et professions libérales (28,7)
. Employés (70,6)	
<b>Un accord maximal entre 40 et 59 ans</b>	<b>Les jeunes et les personnes âgées sont plus modérés</b>
. Moins de 25 ans (57,3)	. Moins de 25 ans (28,7)
. 25 à 39 ans (68,6)	. 25 à 39 ans (19,5)
. 40 à 59 ans (73,1)	. 40 à 59 ans (18,7)
. 60 ans et plus (61,9)	. 60 ans et plus (25,9)

Source Crédoc, mai 1991.

Exemple de lecture des données : 81% des personnes qui pensent que la justice fonctionne "très mal" sont "tout à fait d'accord" avec la proposition : "certains disent que la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations", contre 67% sur l'ensemble de l'échantillon.

Les ouvriers sont les plus critiques ; les employés sont également un peu plus sensibles à une argumentation de ce type, tandis que les cadres et professions libérales adoptent une attitude un peu plus modérée : si 59% d'entre eux sont "tout à fait d'accord", 29% le sont "assez" (contre 22% en moyenne).

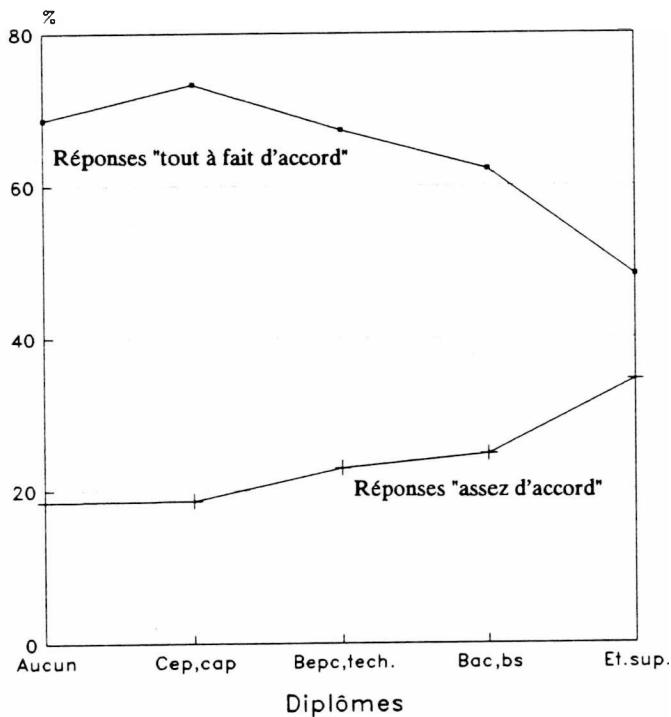
C'est entre 40 et 59 ans que les Français ont la plus forte conviction de l'existence d'une justice "pour les nantis". Les plus jeunes se montrent un peu plus réservés : 29% des moins de 25 ans sont "assez d'accord" (contre 22% en moyenne). Les opinions se nuancent également selon le niveau de diplôme : plus les Français sont diplômés, moins ils sont excessifs dans le degré de sévérité de leur jugement. De 18%, pour les personnes

sans diplôme, le pourcentage de ceux qui sont "assez d'accord" passe à 25% pour les bacheliers et à 35%, pour les diplômés du supérieur (Graphique 2).

Des critères comme le sexe ou la localisation géographique n'ont pas ici d'influence pertinente. On ne décèle pas non plus de variations significatives d'opinions selon les revenus.

**Graphique 2**

**"La justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations" :  
Plus on est diplômé, moins on est excessif  
dans le désaccord**



Source Crédoc, mai 1991

La frange de la population qui "plaide" plus en faveur du bien-fondé de la justice, en exprimant ici un désaccord qui reste, certes, le plus souvent timide, ne présente pas de caractéristiques particulières; cette attitude tend à être un peu plus fréquente chez les personnes les plus diplômées.

Une telle concentration de réponses défavorables à l'image de la justice ne traduit-elle pas un manque de confiance, de la part des Français, dans une institution qui devrait au contraire offrir à ses utilisateurs réels ou potentiels la plus grande crédibilité ?

Mais, au-delà de ces appréciations négatives très globales portées sur la justice, les Français ne contestent pas systématiquement tous les aspects de son fonctionnement et ne donnent pas une vision aussi sombre de ses actions. C'est précisément sur des points particuliers de son organisation, mais aussi sur l'image des avocats et des magistrats, comme sur des sujets tels que la justice pénale ou le traitement de la délinquance des mineurs, que les enquêtés ont été interrogés, afin de mieux comprendre la manière dont ils voient le système judiciaire à proprement parler et ce qu'ils en attendent.

### Section 3

#### Les motifs d'insatisfaction sont nombreux

Que l'on ait eu ou non recours à l'institution judiciaire, les motifs d'insatisfaction, hors référence aux avocats, sont assez massivement partagés et touchent à tous les niveaux du fonctionnement : le langage, le coût, la durée. Pour ceux ayant eu affaire à la justice, seul l'accueil reçu bénéficie majoritairement d'une bonne image; pour les autres, la désapprobation est forte sur pratiquement tous les points abordés : même si l'accès à l'information est un sujet de moindre critique, il est loin d'être majoritairement reconnu comme facile.

#### 1) Dans le cas d'un contact avec l'institution judiciaire, l'accueil est mieux perçu que l'information sur les procédures ...

Parmi les Français qui ont eu recours à la justice pour une affaire (20% de la population), **6 sur 10 estiment avoir été bien accueillis**. C'est là le seul point d'approbation majoritaire. En effet, si 45% de ces Français admettent avoir été bien renseignés sur les procédures à suivre ou suivies, ils sont 53% à dire le contraire.

Les opinions sont, sans originalité, étroitement corrélées entre elles : la perception d'un bon accueil s'accompagne le plus souvent de celle d'une bonne information sur les procédures, celle d'un mauvais accueil s'associe plutôt à la perception d'une mauvaise information. Par ailleurs, les personnes qui sont allées en justice pour une affaire pénale tendent à avoir de ces deux aspects une moins bonne image que lorsqu'il s'est agi d'une affaire civile ou familiale; les victimes ou demandeurs sembleraient au contraire un peu plus satisfaits à cet égard que les auteurs présumés d'une infraction ou les personnes qui ont été citées (Tableau 7).

**Tableau 7**  
**La perception de l'accueil**  
**et de l'information sur les procédures**

Population ayant eu une affaire en justice -En %

<b>A propos du contact que vous avez eu avec l'institution judiciaire, mais sans parler des avocats : Estimez-vous que ...</b>			
<b>Vous avez été bien accueilli :</b>		<b>Vous avez été bien renseigné sur les procédures à suivre ou suivies :</b>	
<b>OUI (59,6%)</b>		<b>OUI (44,7%)</b>	
	%		%
. Estime avoir été bien renseigné .....	(80,4)	. Estime avoir été bien accueilli .....	(60,3)
. Affaire civile seulement .....	(64,7)	. Affaire civile seulement .....	(51,6)
. Victime seulement .....	(63,0)	. Affaire familiale seulement .....	(52,6)
. La justice fonctionne "assez bien" .....	(71,0)	. Victime seulement .....	(47,9)
		. La justice fonctionne "assez bien" .....	(53,5)
		. La justice fonctionne "assez mal" .....	(49,5)
<b>NON (37,0%)</b>		<b>NON (52,8%)</b>	
	%		%
. Estime avoir été mal renseigné .....	(55,2)	. Estime avoir été mal accueilli .....	(78,7)
. Affaire pénale seulement .....	(46,5)	. Affaire pénale seulement .....	(63,4)
. Auteur seulement .....	(43,9)	. Cumul d'affaires .....	(57,2)
. La justice fonctionne "très mal" .....	(46,7)	. Auteur seulement .....	(75,0)
		. La justice fonctionne "très mal" .....	(61,2)

Source Crédoc, mai 1991.

Exemples de lecture : . parmi les Français qui ont eu affaire à la justice, 80,4% de ceux qui estiment avoir été bien renseignés sur les procédures à suivre, estiment aussi avoir été bien accueillis, contre 59,6% en moyenne.

. parmi les Français ayant eu affaire à la justice, 78,7% de ceux qui estiment avoir été mal accueillis, estiment aussi avoir été mal renseignés sur les procédures, contre 52,8% en moyenne.

Le sentiment d'avoir été mal accueilli ou mal renseigné est d'autant plus fort que l'image de la justice est dépréciée: dans le premier cas, le pourcentage passe de 25% chez les personnes qui pensent que la justice fonctionne "assez bien" à 47% chez celles qui trouvent qu'elle fonctionne "très mal" (contre 37% en moyenne); dans le second, le pourcentage passe de 45% à 61% (contre 53% en moyenne).

... mais c'est compliqué, coûteux, long et il vaut mieux s'arranger à l'amiable.

"Verdict sans appel", le taux d'approbation d'une série d'opinions négatives (Tableau 8) varie entre 77% pour l'arrangement à l'amiable à 91% pour la longueur des procédures.

**Tableau 8**

**Le langage, le coût, la durée posent problème  
et il vaut mieux s'arranger à l'amiable**

Population ayant eu une affaire en justice - En %

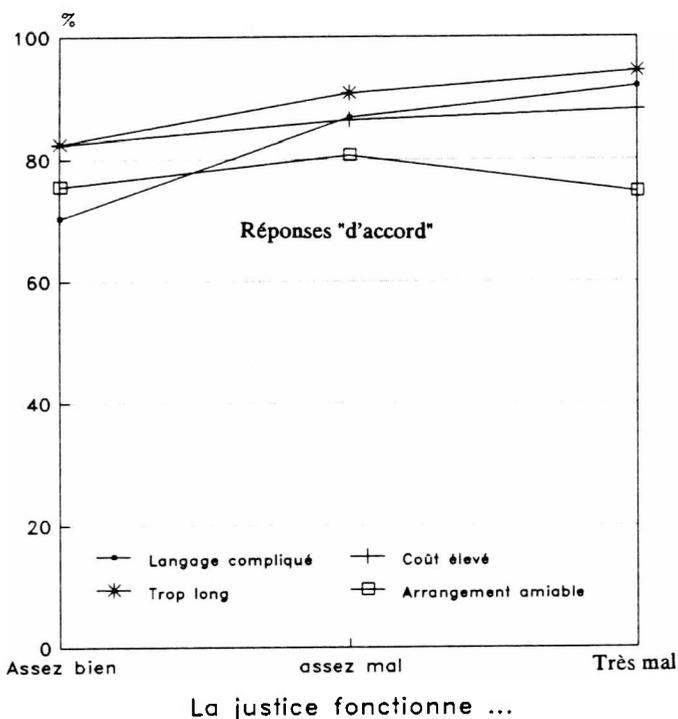
Et d'autre part, toujours sans parler des avocats, êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les opinions suivantes ?				
	D'accord	Pas d'accord	Nsp	Ensemble
. Le langage de la justice est compliqué .....	85,9	13,4	0,7	100,0
. Une action en justice coûte toujours très cher ....	86,5	12,7	0,8	100,0
. C'est trop long .....	90,5	9,0	0,5	100,0
. Il vaut mieux s'arranger à l'amiable .....	76,9	22,3	0,8	100,0

Source Crédoc, mai 1991.

En ce qui concerne l'arrangement à l'amiable, on peut penser qu'il n'a pas la même incidence, vu du côté des victimes ou de celui des auteurs d'infraction. Ceci explique sans doute que les premières se montrent plus réservées que les seconds, dans ce qui reste néanmoins une approbation massive (72% et 93%, contre 77% en moyenne). Les victimes ou demandeurs affichent d'autre part un consensus encore plus large à propos de la complexité du langage judiciaire ou des délais trop longs (95% contre 90% en moyenne), tandis que les auteurs présumés d'infraction approuvent à 93% (contre 86% en moyenne) le coût élevé d'une action en justice. Si les bénéficiaires de l'aide judiciaire semblent un peu moins d'accord sur le coût (mais ceci n'est que très relatif : 81% d'accord, contre 86% en moyenne), ils se montrent plus sensibles encore que les non-bénéficiaires à la longueur des procédures (96% et 89%, contre 90% en moyenne).

Là encore, les critiques s'élèvent au fur et à mesure que l'opinion sur le fonctionnement de la justice en général se ternit, excepté pour l'arrangement à l'amiable qui ne subit pas cette régularité de tendance (Graphique 3).

**Graphique 3**  
**Un consensus qui s'accroît**  
**lorsque l'image globale de la justice se dégrade**  
 (Population ayant eu une affaire en justice)



Crédoc, mai 1991.

Mais qu'en est-il des Français, les plus nombreux, qui ne sont pas allés en justice ? La critique est encore plus forte. "Vieux clichés" de l'image du système judiciaire difficiles à combattre ou réalités partielles des faits, les opinions sont là.

## 2) Les Français qui ne sont pas allés en justice sont plus critiques que les autres

Interrogés également sur ces points,<sup>(1)</sup> les Français qui n'ont pas eu d'affaire en justice sont quasiment unanimes à dénoncer ces inconvénients du système judiciaire, parmi lesquels la lenteur des procédures atteint un seuil de critique maximum :

	Sont "d'accord"
- Le langage de la justice est compliqué .....	92%
- Une action en justice coûte toujours très cher .....	94%
- C'est trop long .....	98%
- Il vaut mieux s'arranger à l'amiable .....	89%

Ils hésitent davantage à "condamner" d'emblée l'accès à l'information dans les tribunaux, mais restent néanmoins majoritaires à désapprouver la facilité de l'obtenir :

- Il est facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux (services d'accueil, brochures ...) :	
. Sont "d'accord" .....	39%
. Ne sont "pas d'accord" .....	53%

Ces opinions n'ont pas du tout évolué en quatre ans (Tableau 9) : les scores très élevés des adhésions enregistrés lors de l'enquête de mai 1986 tendent même à se renforcer dans la plupart des cas. Seul, l'accès à l'information dans les tribunaux semblerait un peu mieux perçu du public : de 37% en 1986, le pourcentage des réponses "d'accord" passe à 39% en 1991.

Ainsi, malgré les réformes entreprises pour simplifier le langage, qui est tout de même celui d'une technique, malgré les mesures prises sous différentes législatures pour

---

(1) Question posée à ceux qui ne sont pas allés en justice ou qui ont renoncé à y aller : "A la suite d'un accident, d'un licenciement, d'un divorce ..., vous auriez pu (ou vous pourriez) avoir recours à l'institution judiciaire. Nous ne parlons pas ici des avocats. Etes-vous d'accord avec les propositions suivantes ..."

accélérer la marche des affaires, le monde de la justice reste encore aujourd'hui un monde d'incompréhension et de vives critiques. Même si ces constats sont connus, les taux d'adhésion particulièrement élevés traduisent un fort ancrage dans l'opinion publique de ces "clichés", tout autant qu'une absence de prise de conscience des améliorations qui ont déjà pu être apportées dans le fonctionnement de l'institution judiciaire. Lorsque 94% des personnes admettent qu' "une action en justice coûte toujours très cher", hors référence aux professionnels comme les avocats, ce que la question précisait bien, on est en droit de se demander si une certaine confusion ne règne pas encore dans les esprits. En tout état de cause, même si une partie de l'opinion pense qu'il est facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux, 89% des personnes estiment qu'il vaut mieux encore s'arranger à l'amiable; elles étaient 88% il y a quatre ans : les attentes en matière de justice demeurent clairement exprimées.

Tableau 9

**L'opinion des personnes qui n'ont pas eu affaire à la justice  
ne s'est pas modifiée en quatre ans**

Population n'ayant pas eu d'affaire en justice - en %

A la suite d'un accident, d'un licenciement, d'un divorce ..., vous auriez pu (ou vous pourriez) avoir recours à l'institution judiciaire. Nous ne parlons pas ici des avocats. Etes-vous d'accord avec les propositions suivantes :						
	D'accord		Pas d'accord		Ne sait pas	
	1986	1991	1986	1991	1986	1991
. Le langage de la justice est compliqué .....	91,0	91,6	7,9	7,6	1,1	0,8
. Il est facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux (services d'accueil, brochures ...) .....	36,6	38,6	53,9	53,1	9,5	8,3
. Une action en justice coûte toujours très cher .....	92,6	93,9	5,3	5,1	2,1	1,0
. C'est trop long .....	96,7	98,1	1,6	1,3	1,7	0,6
. Il vaut mieux s'arranger à l'amiable .....	88,2	89,1	10,2	10,4	1,6	0,5

Source Crédoc, mai 1986 et mai 1991.

Pour chaque année, les pourcentages totalisent 100% en ligne.

## Section 4

### Des carences ressenties à l'égard des victimes

Si les Français jugent un peu moins sévèrement la manière dont la justice traite les victimes, ils expriment cependant, majoritairement, le sentiment qu'elle ne fait pas ce qu'il faut. **C'est sur la protection des victimes qu'ils se montrent le plus réservés, avant l'accueil et la possibilité d'obtenir réparation** (Tableau 10).

Les personnes qui sont allées en justice tendent à être plus critiques que les autres sur ces aspects : 60% d'entre elles ne sont "pas d'accord" sur la qualité de l'accueil (contre 57% de celles qui n'ont pas eu d'affaire), 71% sur la protection qui leur est donnée (contre 67%) et 59% en ce qui concerne l'obtention d'une réparation (contre 56%).

**Tableau 10**

**Le traitement des victimes :  
Leur protection est le plus contestée**

Ensemble de la population - En %

Nous allons parler des <u>victimes</u> de délits ou d'infractions. Diriez-vous que d'une façon générale, vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les opinions suivantes :				
	D'accord	Pas d'accord	Nsp	Ensemble
La justice accueille bien les <u>victimes</u> de délits ou d'infractions	38,5	57,3	4,2	100,0
La justice les protège bien .....	29,4	67,6	3,0	100,0
La justice leur permet d'obtenir réparation .....	40,9	56,6	2,5	100,0

Source Crédoc, mai 1991.

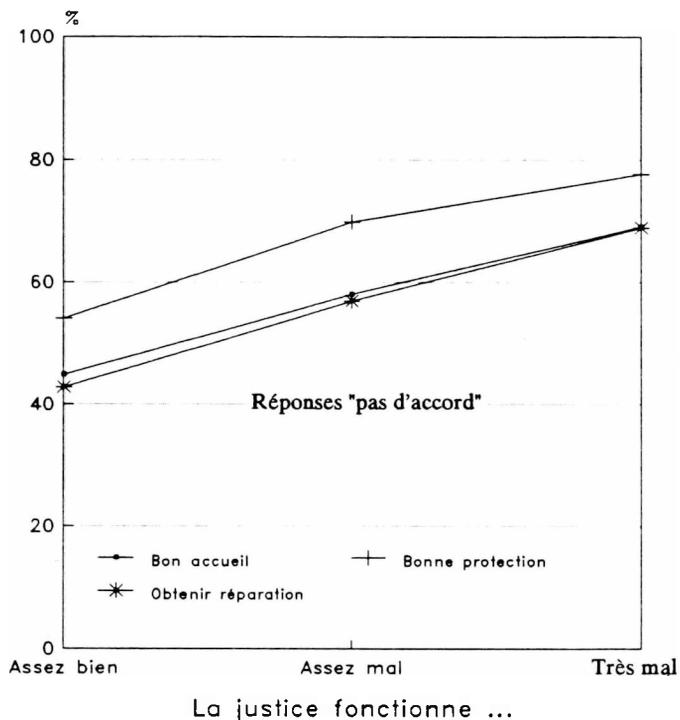
C'est à propos de la réparation du dommage subi que les personnes qui ont eu un contact avec la justice, comme victimes ou demandeurs, se montrent les plus insatisfaites (63% de désaccords), alors que sur l'accueil ou la protection, elles n'ont pas d'attitudes réellement différenciées. Il est vrai que la notion de victime recouvre ici un sens large, qui ne se borne pas aux seuls actes de violence.

Précisément, les Français qui ont été personnellement victimes d'actes de vandalisme, de violence, ou de délinquance, sont plus sensibilisés par le côté "protection" : près des trois quarts d'entre eux désapprouvent l'idée que "la justice protège bien les victimes". Ils n'en oublient pas pour autant l'aspect "réparation" sur lequel ils restent plus sceptiques que le reste de la population (64% de réponses "pas d'accord", contre 54% des Français qui n'ont pas connu d'agressions de ce type).

Les "auteurs de délits ou d'infractions" (personnes déclarant être allées en justice comme auteur présumé d'une infraction ou parce qu'elles ont été citées) n'affichent pas, quant à eux, de positions vraiment caractéristiques en ce domaine.

D'autre part, on constate sans surprise que la critique sur ce sujet se renforce avec celle de l'institution en général : plus les Français pensent que la justice fonctionne mal, moins ils s'accordent à reconnaître qu'elle accueille bien les victimes, les protège bien ou leur permet d'obtenir réparation (Graphique 4).

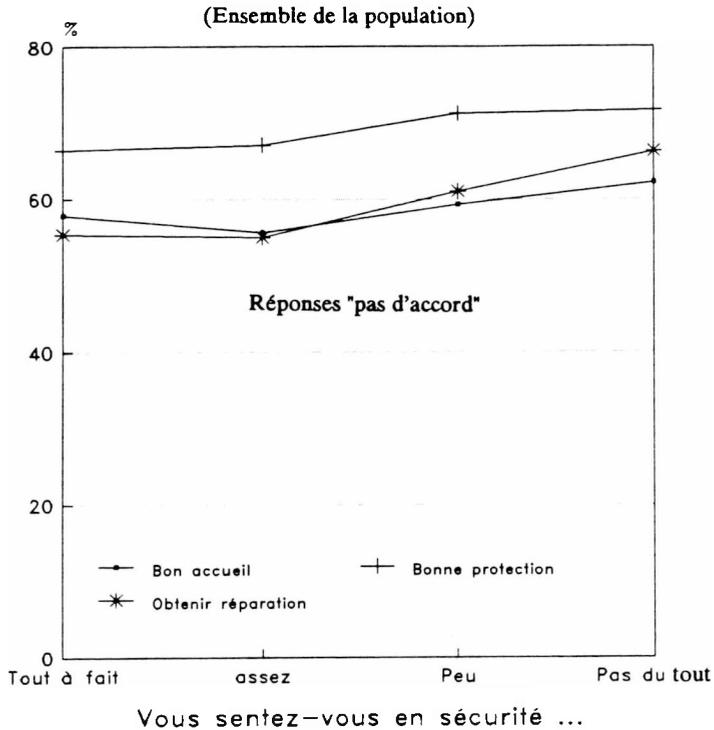
**Graphique 4**  
**Les opinions sur le traitement des victimes**  
**sont étroitement liées à celles sur la justice en général**  
 (Ensemble de la population)



Crédoc, mai 991

Enfin, la contestation de la manière dont la justice s'occupe des victimes tend à se répandre un peu plus lorsque le sentiment d'insécurité croît : si les personnes qui se sentent "tout à fait" ou "assez en sécurité" ne se montrent pas plus critiques que les Français pris dans leur globalité, celles qui ne se sentent pas sécurisées dans leur vie quotidienne le sont légèrement plus, la désapprobation semblant s'accroître avec le degré d'insécurité ressenti (Graphique 5).

**Graphique 5**  
**Un lien entre les opinions critiques**  
**et le sentiment d'insécurité**



Crédoc, mai 1991

Tous ces constats ne révèlent-ils pas, au sein de la population, une profonde méconnaissance de l'institution judiciaire ? Le succès que remportent encore en 1991 les clichés classiques d'une "justice chère" au "langage compliqué" n'en est-il pas une preuve ? Une meilleure information et une meilleure compréhension de la marche de la justice contribueraient sans doute à améliorer son image.

Mais parler de la justice, c'est aussi s'intéresser aux aspects pénaux et examiner les différents moyens dont elle dispose pour réprimer ou punir les personnes ayant commis des actes répréhensibles. Les Français s'y montrent sensibles.

## Section 5

### **Les appréciations sur l'efficacité des peines : réflexion et modération**

Globalement, les Français approuvent largement, dans l'application de peines comme **"le Travail d'intérêt général (TIG)"** ou **"le sursis avec mise à l'épreuve"**, les notions de **réinsertion sociale** des coupables et de **réparation du dommage causé à la société**; ils sont moins convaincus de l'**effet dissuasif** de ces peines, se montrant par là conscients de la difficulté de traiter le problème de la récidive. Ils sont beaucoup plus négatifs face à **l'emprisonnement** : pour eux, cette peine ne permet pas, au détenu, le retour à une vie sociale normale; ils sont un peu plus hésitants quant au fait de savoir si l'emprisonnement permet au coupable de payer sa dette envers la société. Enfin, c'est **l'amende** qui, selon l'opinion publique, est perçue comme la peine la moins efficace, que ce soit pour empêcher le coupable de recommencer ou lui permettre de payer sa dette à la société (Tableau 11).

Les Français n'ont pas fondamentalement changé d'avis en cinq ans. On retrouve, en 1991, les mêmes grandes tendances d'opinions que celles observées lors de l'enquête de mai 1986 où la question avait été en partie posée. On notera cependant que les effets de l'amende tendent à être perçus plus négativement encore en 1991, que la prison comme dissuasion ou comme moyen de retrouver une vie sociale normale sont des avis un peu plus souvent partagés qu'en 1986. L'effet dissuasif du TIG semble aujourd'hui sensibiliser davantage de Français, tandis que ses conséquences sur la réinsertion sociale ou son application comme moyen de réparation du dommage causé tendent à être un peu moins approuvées par la population (Tableau 11).

**Tableau 11**  
**Les appréciations portées**  
**sur la finalité des peines infligées par la justice :**  
**une grande réserve sur l'effet de dissuasion**

Ensemble de la population - En %

**La justice peut infliger différentes peines aux personnes reconnues coupables. Ces peines peuvent avoir pour effet :**

- d'empêcher le coupable de recommencer,
- de permettre au coupable de retrouver une vie sociale normale,
- de permettre au coupable de payer sa dette à la société.

**Nous allons reprendre chacune de ces peines, en vous demandant votre avis sur les effets que l'on peut en attendre<sup>(1)</sup>.**

	Mai 1986			Mai 1991		
	D'accord	Pas d'accord	Nsp	D'accord	Pas d'accord	Nsp
<b>a) Estimez-vous que l'amende :</b>						
.Empêche le coupable de recommencer .....	19,3	80,3	0,4	15,5	84,4	0,1
.Lui permet de payer sa dette à la société .....	48,1	51,3	0,6	36,7	62,8	0,5
<b>b) Estimez-vous que l'emprisonnement :</b>						
.Empêche le coupable de recommencer après sa libération .....	12,7	86,8	0,5	14,9	84,7	0,4
.Lui permet de retrouver une vie sociale normale après sa libération .....	10,3	89,2	0,5	13,0	86,3	0,7
.Lui permet de payer sa dette à la société .....	45,0	54,3	0,7	42,7	56,5	0,8
<b>c) Estimez-vous que le travail d'intérêt général qui est effectué au profit de la collectivité :</b>						
.Empêche le coupable de recommencer .....	32,1	67,0	0,9	39,1	60,3	0,6
.Lui permet de retrouver une vie sociale normale .....	68,9	30,6	0,5	62,6	37,1	0,4
.Lui permet de payer sa dette à la société .....	72,9	26,4	0,7	66,3	32,9	0,8
<b>d) Estimez-vous que "le sursis avec mise à l'épreuve":</b>						
.Empêche le coupable de recommencer .....	Cet aspect ne figurait pas dans l'enquête de mai-juin 1986			47,5	51,7	0,8
.Lui permet de retrouver une vie sociale normale .....				64,0	35,2	0,8
.Lui permet de payer sa dette à la société .....				50,4	48,7	0,9

Source Crédoc, mai-juin 1986 et mai-juin 1991.

(1) La question comporte une échelle d'accord en 4 niveaux : "tout à fait", "assez", "peu" et "pas du tout d'accord". Pour faciliter la lecture des résultats, les deux premiers ont été réunis, les deux derniers également. Pour chacune des années de l'enquête, les pourcentages totalisent 100% en ligne.

**Remarque :** les positions extrêmes de "tout à fait d'accord" sont très peu exprimées (moins de 10% des avis dans la plupart des cas). Seuls les effets du TIG sur la réinsertion sociale et le recouvrement de la dette envers la société recueillent plus de suffrages de ce type (14% en 1986, pour la première réponse, 23% en 1986 et 19% en 1991, pour la seconde).

Etre allé ou non en justice n'a pas d'influence nettement décelable sur les opinions, pas plus que le fait d'avoir été ou non victime d'actes de délinquance ou de vandalisme. Il est vrai que la question, très générale, ne permet pas de distinguer le type de culpabilité, ni le degré de gravité de la faute commise. On notera cependant que les Français qui ont eu une affaire en justice semblent contester un peu plus souvent que les autres l'effet "réparateur" de ces peines (paiement de sa dette envers la société). Il en est de même des personnes ayant subi un dommage (vol, acte de violence ou de vandalisme), (Tableau 12). Il s'agit peut-être, dans ce cas, d'une réaction plus personnelle, au sens où les victimes d'actes de malveillance peuvent estimer que rien ne peut réparer certains types de préjudices subis. Mais, là non plus, la nature de la délinquance n'est pas connue: il est probable que de la victime d'un vol à la victime d'une agression violente par exemple, la notion de "dette à acquitter" ne recouvre pas la même valeur.

**Tableau 12**

**Etre allé en justice ou avoir été victime d'un acte de délinquance  
tend à favoriser la contestation  
de l'effet de "réparation envers la société" de ces peines**

Réponses " <u>pas d'accord</u> " à l'item "permet au coupable de payer sa dette à la société" pour :	En %				Ens. des Français
	Est allé en justice :		A été victime :		
	oui	non	oui	non	
. Amende .....	68,9	61,2	67,2	61,4	62,8
. Emprisonnement .....	63,2	54,8	58,5	55,9	56,5
. Travail d'intérêt général .....	35,1	32,3	34,3	32,4	32,9
. Sursis avec mise à l'épreuve .....	51,4	48,0	56,6	46,2	48,7

Source Crédoc, mai 1991.

Exemple de lecture : 69% des personnes qui ont eu une affaire en justice, 67% de celles qui ont été victimes d'un acte de délinquance ne sont "pas d'accord" avec l'effet : "l'amende permet au coupable de payer sa dette à la société", contre 63% de l'ensemble des Français.

De par la nature de l'échantillon, l'enquête ne permet pas non plus de déceler, au sein de la population qui est allée en justice, des différences d'attitudes selon le type d'affaire ou le mode d'accès aux tribunaux.

Le niveau d'études est à l'origine de clivages plus nets : pour les peines comme l'amende, le TIG ou le sursis avec mise à l'épreuve, les Français les plus diplômés sont plus souvent d'accord avec les effets que l'on pourrait en attendre. On remarque d'ailleurs à plusieurs reprises une augmentation régulière du taux d'approbation avec l'élévation du diplôme. C'est le cas pour l'effet de réinsertion du TIG (de 60% chez les non diplômés, le taux d'accord passe à 69% chez les diplômés du supérieur ou des grandes écoles) ou de son effet de réparation envers la société (de 62% à 74%); c'est aussi le cas pour l'effet dissuasif du "sursis avec mise à l'épreuve" (de 41% à 57%).

Le mouvement est inversé en ce qui concerne la réinsertion sociale des détenus après leur libération : plus les Français sont diplômés, plus ils contestent cette finalité de la prison (de 81% chez les "sans diplômes", le pourcentage de réponses "pas d'accord" passe à 95% chez les plus diplômés). Sur l'effet dissuasif de l'emprisonnement ou celui de réparation envers la société, les plus diplômés se montrent plutôt un peu moins critiques (Graphiques, planche A).

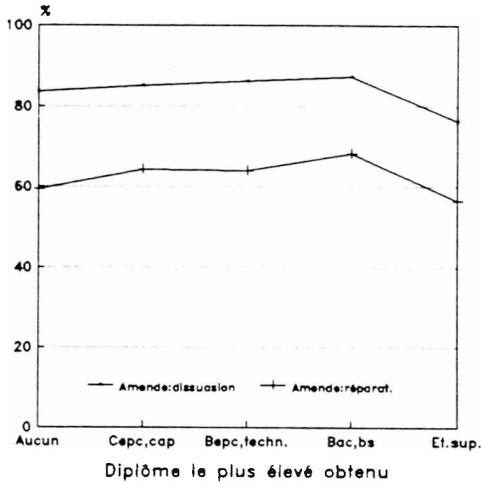
D'autre part, on constate, dans tous les cas, que les personnes estimant que la justice fonctionne mal contestent plus fortement les effets des peines que celles jugeant qu'elle fonctionne bien (Tableau 13). Un tel "systématisme" observé n'exprime-t-il pas, pour une partie de la population, la négation du système judiciaire dans sa totalité, et plus largement encore la critique d'une bonne partie des institutions existantes dans notre société ? Ne s'agit-il pas là d'un courant plus général d'opinions revendicatrices, et le révélateur d'une insatisfaction plus profonde ?

La typologie réalisée sur les opinions relatives à la justice, que nous présenterons dans la section 10 du rapport, tentera de répondre à ces interrogations.

## Planche A

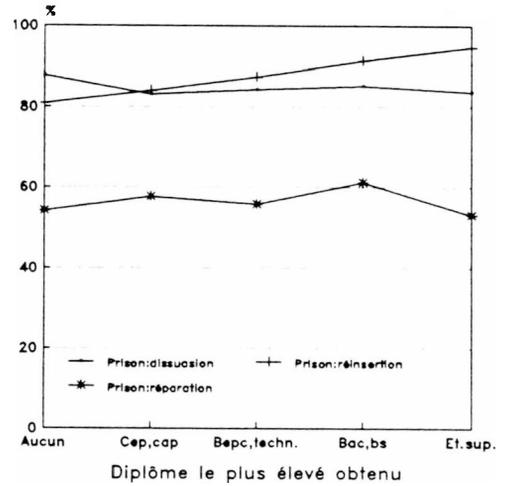
### Un effet du diplôme sur les opinions relatives aux peines

#### Les effets de l'amende Réponses "Pas d'accord"



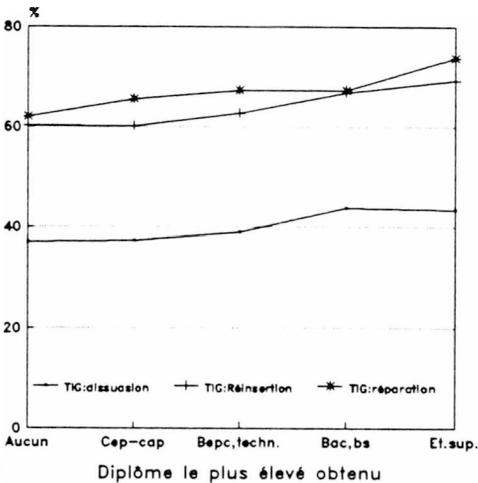
Crédoc, mai 1991

#### Les effets de l'emprisonnement Réponses "Pas d'accord"



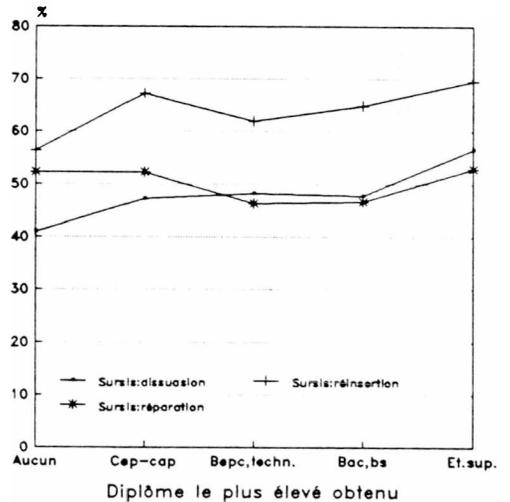
Crédoc, mai 1991

#### Les effets du TIG Réponses "D'accord"



Crédoc, mai 1991

#### Les effets du sursis avec mise à l'épreuve Réponses "D'accord"



Crédoc, mai 1991

**Tableau 13**  
**Une relation entre la critique des effets attendus des peines**  
**et l'image de la justice en général**

Réponses "Pas d'accord" - En %

Réponses " <u>Pas d'accord</u> " pour :	La justice en france fonctionne		Ensemble
	Bien	Mal	
<b>L'amende :</b>			
. Empêche le coupable de recommencer .....	81,2	<b>86,0</b>	84,4
. Lui permet de payer sa dette à la société .....	57,3	<b>64,7</b>	62,8
<b>L'emprisonnement :</b>			
. Empêche le coupable de recommencer .....	82,2	<b>85,5</b>	84,7
. Lui permet de retrouver une vie sociale normale ....	84,5	<b>87,5</b>	86,3
. Lui permet de payer sa dette à la société .....	51,3	<b>58,6</b>	56,5
<b>Le travail d'intérêt général :</b>			
. Empêche le coupable de recommencer .....	58,7	<b>61,3</b>	60,3
. Lui permet de retrouver une vie sociale normale ...	35,3	<b>37,4</b>	37,1
. Lui permet de payer sa dette à la société .....	30,3	<b>33,5</b>	32,9
<b>Le sursis avec mise à l'épreuve :</b>			
. Empêche le coupable de recommencer .....	50,5	<b>52,4</b>	51,7
. Lui permet de retrouver une vie sociale normale ....	30,7	<b>36,8</b>	35,2
. Lui permet de payer sa dette à la société .....	45,8	<b>49,8</b>	48,7

Source Crédoc, mai 1991.

## Section 6

### La protection judiciaire de la jeunesse

Le traitement de la délinquance des jeunes est aussi un problème délicat auquel l'autorité judiciaire est confrontée. Les Français semblent bien percevoir la difficulté des mesures qu'il convient de prendre envers les jeunes délinquants : ils admettent l'emprisonnement des mineurs, mais uniquement pour les cas les plus graves; ils se montrent favorables aux mesures éducatives recommandées par la législation, en privilégiant tout particulièrement les mesures de réparation ou le placement en famille d'accueil.

#### 1) Limiter l'emprisonnement des mineurs délinquants

Les Français ne se montrent pas favorables à l'emprisonnement des **mineurs délinquants de moins de 16 ans**, avec toutefois une restriction pour les cas les plus graves : 51% partagent cet avis, tandis que 32% des personnes interrogées s'y opposent totalement, quelle que soit la nature de l'acte commis (Tableau 14). Ces Français maintiennent, pour plus des trois quarts, leurs positions en ce qui concerne **les mineurs de 16-18 ans**. On notera cependant qu'un tiers de ceux qui rejettent la prison pour les premiers ne maintiennent pas leur position pour les seconds (contre 20%, en moyenne). Enfin, 16% de la population considèrent comme "normal" de mettre un mineur en prison.

Les opinions, comparées à celles observées en mai-juin 1986, tendent à indiquer un renforcement sensible de l'acceptation de la prison pour les délinquants de moins de 16 ans, tandis que la limitation aux cas les plus graves est soutenue par une majorité moins forte. De même, les Français semblent un peu plus réservés qu'il y a cinq ans sur le maintien de leur position pour les mineurs plus âgés (Tableau 14).

**Tableau 14**  
**La prison pour les mineurs :**  
**seulement pour les cas les plus graves**

En %

<b>Vous paraît-il normal qu'on puisse mettre un mineur de moins de 16 ans en prison ?</b>		
	<b>Mai-juin 1986</b>	<b>Mai-juin 1991</b>
. Oui .....	9,8	16,2
. Non, sauf pour les actes les plus graves (hold-up, meurtre ...) .....	59,3	51,3
. Non, dans tous les cas .....	30,9	32,3
. Ne sait pas .....	-	0,2
<b>ENSEMBLE .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Maintenez-vous cette position pour les 16-18 ans ?</b>		
. Oui .....	82,4	78,4
. Non .....	17,6	20,2
. Ne sait pas .....	-	1,4
<b>ENSEMBLE .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source Crédoc, enquêtes de mai-juin 1986 et de mai-juin 1991.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, avoir des enfants de moins de 20 ans ou avoir été victime d'un acte de délinquance ou de vandalisme n'ont pas d'influence très marquante sur les opinions. On observe dans le premier cas un courant peut-être un peu plus soutenu pour un emprisonnement limité aux actes graves (54%, contre 51% en moyenne) et dans le second, un peu plus d'avis favorables à l'incarcération (20%, contre 16%). Reste à savoir comment réagissent les parents qui ont un enfant mineur délinquant ou comment ils réagiraient si le problème se posait, ce que l'enquête ne nous permet pas de savoir. Ne seraient-ils pas plus nombreux à refuser la prison pour l'un des leurs ou adopteraient-ils la même clause restrictive ?

Le fait de ne pas se sentir en sécurité au quotidien favorise plutôt l'acceptation de la prison pour un jeune délinquant, tandis que le fait de se sentir tout à fait en sécurité augmente le taux de refus (38% contre 32% en moyenne).

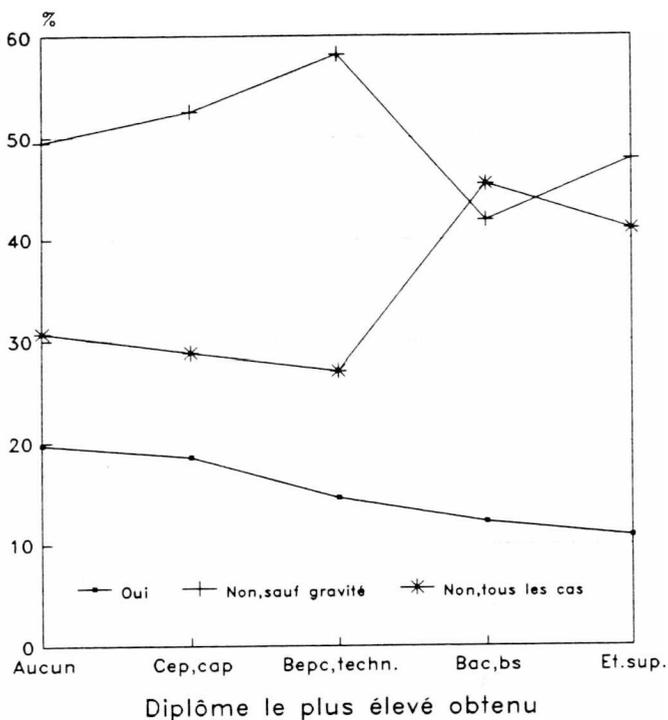
Si le critère de l'âge ne présente pas de particularité, la position des jeunes de 18-19 ans est ici intéressante à noter : ils sont moins nombreux à refuser systématiquement la prison (25% contre 32% en moyenne); ils sont au contraire les plus favorables à un emprisonnement pour les actes les plus graves (58%, contre 51% en moyenne). Ils sont en outre 16%, comme pour l'ensemble des Français, à admettre l'incarcération des moins de 16 ans. On aurait pu s'attendre à une sensibilité plus grande de la part de ces "tout juste" majeurs pour des plus jeunes qu'eux, se traduisant par un refus massif de la prison. Il n'en est rien. Cela ne signifie-t-il pas, dans l'esprit de la jeunesse, que les très jeunes délinquants doivent être traités comme des adultes, dès lors qu'ils se sont rendus coupables d'actes graves ? Mais là encore, l'enquête ne permet pas de connaître l'avis des mineurs eux-mêmes, puisque l'échantillon est composé d'individus âgés d'au moins 18 ans.

Le diplôme est à l'origine de clivages un peu plus nets : plus les Français sont diplômés, moins ils admettent l'emprisonnement d'un mineur de moins de 16 ans; le rejet de la prison, quelle que soit la gravité de l'acte de délinquance, trouve l'écho le plus favorable chez les diplômés, tandis que la position restrictive est moins souvent partagée (Graphique 6).

Mais ce sont aussi les Français les plus diplômés qui, le plus souvent, ne maintiennent pas leur position pour les 16-18 ans : c'est le cas de 26% des diplômés du supérieur, contre 19% des bacheliers ou des titulaires d'un brevet supérieur et 19% également des Français de niveau inférieur au baccalauréat (20% en moyenne).

Graphique 6

**Un rejet plus fort de la prison pour les moins de 16 ans  
chez les Français diplômés**



Crédoc, mai 1991

**2) L'opinion approuve les mesures éducatives recommandées par la loi**

Pour les jeunes délinquants de moins de 18 ans, la loi recommande de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine. Les Français approuvent largement la recommandation de telles mesures, parmi lesquelles la **"mesure de réparation consistant à faire effectuer un travail utile à la collectivité ou à la victime"** fait l'unanimité; le consensus reste très élevé en ce qui concerne le **"placement en famille d'accueil ou chez**

une personne digne de confiance", alors que des mesures telles que le "maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative" ou le "placement en internat" recueillent une approbation moins importante : 4 Français sur 10 pensent que ce sont plutôt des mesures "à éviter". On note que sur le placement en internat la position des Français s'est inversée en cinq ans : 56% pensaient, en 1986, que c'était une mesure à éviter; ils sont maintenant 56% à l'approuver (Tableau 15).

Tableau 15

## Les Français approuvent les mesures éducatives

Ensemble de la population - En %

Pour les jeunes délinquants de moins de 18 ans, la loi recommande de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine. En cas de mesure éducative pour les jeunes de moins de 18 ans, faut-il éviter ou recommander ? ...	A éviter		A recommander		Ne sait pas	
	1986	1991	1986	1991	1986	1991
	.Un placement en internat, foyer .....	56,0	43,3	42,4	55,4	1,6
.Un placement en famille d'accueil, lieu de vie, personne digne de confiance .....	15,0	18,6	83,9	80,8	1,1	0,6
.Un maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative .....	40,0	41,2	57,6	57,8	2,4	1,0
.Une mesure de réparation consistant à faire effectuer un travail utile à la collectivité ou à la victime* .....	-	16,0	-	83,4	-	0,6

Source Crédoc, enquêtes de mai-juin 1986 et mai-juin 1991.

Pour chacune des années, les pourcentages totalisent 100% en ligne.

\* Cet item ne figurait pas dans l'enquête de mai 1986.

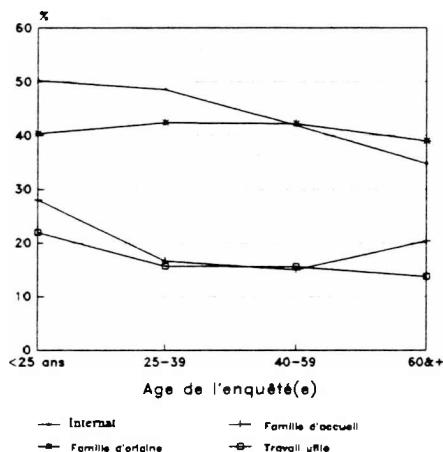
Les personnes qui ont encore au foyer des enfants de moins de 20 ans se montrent moins favorables que les autres au placement en internat : 48% pensent que c'est une mesure "à éviter", contre 39% de celles qui n'en ont pas (43% en moyenne). Sur les autres points, la présence d'enfants ne modifie en rien les opinions.

L'influence de l'âge se révèle plus pertinente : ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont les plus réfractaires à ces mesures éducatives, qu'ils estiment plus souvent que leurs aînés devoir être évitées, excepté pour le maintien dans la famille d'origine, à propos duquel ils se montreraient plutôt un peu plus favorables. On remarque d'ailleurs que le placement en internat et le "travail utile" sont des mesures d'autant moins contestées, et corrélativement d'autant plus recommandées, que l'âge augmente (Graphiques 7 et 8).

### Les jeunes sont-ils plus opposés aux mesures éducatives ?

**Graphique 7**

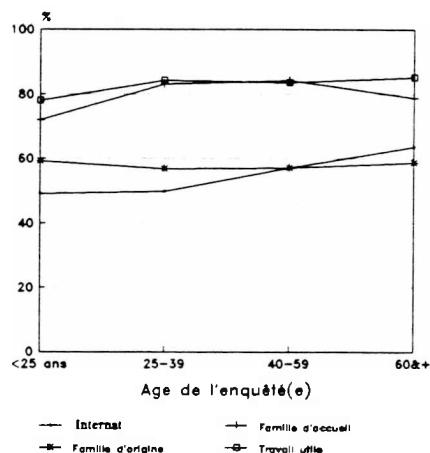
Réponses "à éviter"



Crédoc, mai 1991

**Graphique 8**

Réponses "à recommander"



Crédoc, mai 1991

Un niveau élevé de diplôme incite davantage à penser qu'il faut éviter le placement des délinquants mineurs en internat ou en foyer, ainsi que le maintien en milieu familial d'origine, alors qu'il favorise la recommandation d'un placement en famille ou lieu de confiance ainsi que l'attribution d'un travail d'utilité collective en réparation de la faute commise (Tableau 16). N'est-ce pas là une réflexion à la fois sur le fait de donner à ces jeunes délinquants l'occasion de réparer dans les meilleures conditions ce qui peut être

simplement "une faute de jeunesse", et sur le souci de les faire sortir d'un milieu qui pourrait être plus nocif pour eux que contributif à une bonne réinsertion ? C'est aussi probablement en ce sens que le placement en internat est relativement contesté, car il supprime, du moins selon l'image la plus courante, toute idée d'affection plus personnalisée qu'une famille ou une personne de confiance est susceptible d'apporter à un enfant en difficulté.

**Tableau 16**  
**Un effet du diplôme sur les opinions**

	En %				
	Aucun	< bac	Bac,bs	Etudes sup.	Ens. des Français
<b>"A éviter" :</b>					
. Placement en internat, en foyer .....	36,5	43,3	48,8	48,0	43,3
. Placement en milieu familial d'origine .....	36,6	41,5	44,0	45,5	41,2
<b>"A recommander" :</b>					
. Placement en famille d'accueil .....	75,3	80,8	83,7	85,5	80,8
. Mesure de réparation (TUC) .....	83,5	83,4	80,6	86,2	83,4

Source Crédoc, mai 1991.

On soulignera enfin que les mesures éducatives rencontrent moins souvent l'approbation des personnes qui estiment que la justice fonctionne "très mal". Ce systématisme dont nous avons déjà parlé confirme l'existence, au sein de la population, d'un courant d'opposition qui relève plus de l'idéologie que d'une prise de position "objective", et qui ne se limite d'ailleurs pas au seul monde de la justice.

D'autre part, on a demandé aux Français de se prononcer sur les effets de la création de nouvelles places de prison. Quelles améliorations sont-elles susceptibles d'apporter ? Selon l'opinion publique, ces places supplémentaires auront des répercussions positives sur le milieu carcéral, mais pas sur la sécurité publique, ni sur la réinsertion des détenus.

## Section 7

### **La construction de prisons : un bienfait pour l'univers carcéral, mais un scepticisme en matière de sécurité publique**

Les Français pensent, pour la plupart d'entre eux, que le programme de création de 13000 places nouvelles de prison va permettre d'améliorer **"les conditions de détention des détenus"**, et, pour les trois quarts, **"les conditions de travail des surveillants pénitentiaires"**. Ils sont un peu moins massivement convaincus des répercussions sur **"la sécurité dans les prisons"** (66%). Par contre, ils se montrent sceptiques quant aux effets sur **"la sécurité publique"** : 67% ne voient pas là une source d'amélioration. Sur **"les chances de réinsertion des détenus"**, les opinions sont plus partagées : si la majorité de la population n'est pas d'accord, 41% des personnes interrogées sont d'un avis contraire (Tableau 17). Autrement dit, les Français pensent qu'un programme de ce type apportera des éléments de réponses aux "revendications internes" dont il est périodiquement fait état, tant du côté des détenus que de celui du personnel chargé de les surveiller, mais ne répondra pas aux "aspirations externes" de sécurité, pour le citoyen, et, pour le détenu, de réintégration dans la société à sa sortie de prison.

Les personnes qui ont eu une affaire en justice sont, dans tous les cas, plus réticentes que les autres sur les effets bénéfiques de la création de nouvelles places de prison (Tableau 17). S'agit-il de positions "de principe" ou d'opinions argumentées ? Quoi qu'il en soit, la relation existante est clairement observée.

Tableau 17

## Que pensent les citoyens du programme de construction de prisons ?

En %

Un programme récent de construction de prisons a pour but la création de 13 000 places nouvelles. Selon vous, ce programme va-t-il permettre d'améliorer ...						
	Ont eu une affaire en justice		N'ont pas eu d'affaire en justice		Ensemble des Français	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
La sécurité publique .....	23,5	<u>76,0</u>	34,4	<u>64,9</u>	32,2	<u>67,1</u>
La sécurité dans les prisons .....	60,7	38,5	66,9	32,0	<b>65,6</b>	33,3
Les conditions de travail des surveillants pénitentiaires .....	71,2	27,6	76,4	22,6	<b>75,4</b>	23,6
Les chances de réinsertion des détenus .....	32,6	66,1	43,1	55,3	41,0	<b>57,5</b>
Les conditions de détention des détenus .....	76,2	22,7	80,8	18,2	<b>79,9</b>	19,1

Source Crédoc, mai 1991.

Lecture des données : 76% des personnes qui ont eu une affaire en justice pensent que la création de places nouvelles de prison ne permettront pas d'améliorer la sécurité publique, contre 65% de celles qui ne sont pas allées en justice, et 67% de l'ensemble des Français.

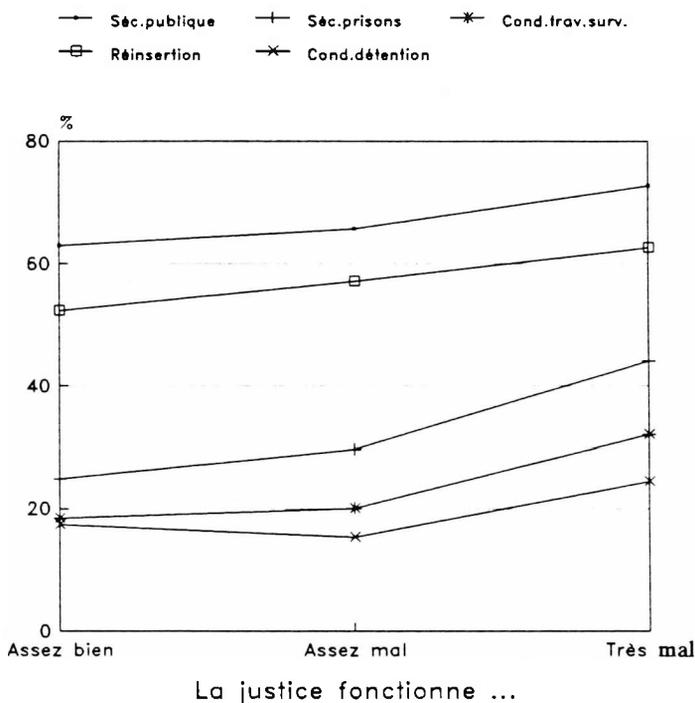
On constate une fois encore que la contradiction est systématiquement plus forte chez les personnes qui estiment que la justice fonctionne "très mal" : elle se renforce d'ailleurs régulièrement avec la dégradation de l'image de l'institution judiciaire (Graphique 9).

Les cadres et les membres des professions libérales sont ceux qui soutiennent le plus les effets bénéfiques de ce programme sur la sécurité dans les prisons (79%, contre 66% en moyenne), les conditions de travail des surveillants (83%, contre 75%) et les conditions de détention des détenus (89%, contre 80%); ce sont aussi ces catégories qui affichent le plus de scepticisme quant à l'amélioration de la sécurité publique (74%, contre 67% sur l'ensemble des Français) ou les chances de réinsertion des détenus (63%, contre 57,5%). Sur les trois premiers aspects, ce sont les ouvriers qui se montrent les plus réticents.

### Graphique 9

**Plus on estime que la justice fonctionne mal,  
moins on croit aux améliorations possibles**

"Ce programme va-t-il permettre d'améliorer ..."  
Réponses "non"



Crédoc, mai 1991

Le diplôme confirme ces tendances liées au statut social : les personnes les moins diplômées reconnaissent, plus volontiers que les diplômées, d'éventuelles améliorations en matière de sécurité publique ou de réinsertion des détenus; sur les autres points, elles penchent au contraire plus souvent pour une incidence négative (Tableau 18).

Un "aval" accordé globalement au programme de construction de prisons émane plus fréquemment des personnes les plus âgées.

**Tableau 18**  
**Un effet "diplôme"**

	En %				
Ce programme de construction de prisons va-t-il permettre d'améliorer ...	Aucun diplôme	< Bac	Bac,bs	Etudes sup.	Ens. des Français
<b>Réponses "oui" pour :</b>					
La sécurité publique .....	38,8	33,0	24,1	26,1	32,2
La sécurité dans les prisons .....	61,1	63,9	70,1	76,6	65,6
Les conditions de travail des surv. pénitentiaires .....	71,3	74,4	76,6	84,7	75,4
Les chances de réinsertion des détenus .....	46,1	40,6	35,6	38,9	41,0
Les conditions de détention des détenus .....	70,9	80,3	82,2	89,6	79,9
<b>Réponses "non" pour :</b>					
La sécurité publique .....	59,6	66,7	75,5	73,5	67,1
La sécurité dans les prisons .....	36,5	35,1	29,5	23,0	33,3
Les conditions de travail des surv. pénitentiaires .....	27,1	24,5	23,0	14,6	23,6
Les chances de réinsertion des détenus .....	51,9	57,6	63,6	60,7	57,5
Les conditions de détention des détenus .....	26,6	18,8	16,9	10,4	19,1

Source Crédoc, mai 1991.

Lecture des données : Pensent que le programme de construction de prisons va permettre d'améliorer la sécurité publique : 39% des personnes qui n'ont aucun diplôme, 33% de celles qui ont un diplôme inférieur au bac, 24% des titulaires du bac ou d'un brevet supérieur et 26% des diplômés du supérieur ou des grandes écoles, contre 32% de l'ensemble des Français. Il s'agit du diplôme possédé le plus élevé.

Enfin, ne pas se sentir "du tout" en sécurité dans la vie quotidienne favorise un rejet plus important des répercussions positives de ces places nouvelles de prison.

Après avoir interrogé les Français sur l'image "institutionnelle" de la justice, certains aspects de son organisation et de son fonctionnement, on leur a demandé, pour clore ce tour d'horizon sur le monde judiciaire, ce qu'ils pensaient des "professionnels" de la justice : les avocats et les magistrats (section 9). Les opinions peuvent globalement se résumer ainsi: les premiers sont compétents mais onéreux, les seconds sont compétents mais subissent des pressions. Mais, auparavant, la section 8 est consacrée à l'image du métier de surveillant pénitentiaire.

## Section 8

### L'image du métier de surveillant pénitentiaire

#### Un métier difficile, dangereux, qu'on n'aimerait pas faire, qui nécessite beaucoup de qualités humaines

A l'opposé des métiers que chacun peut voir exercer dans "la vie de tous les jours", le métier de surveillant pénitentiaire est appréhendé à travers un prisme déformant, que ce soit celui des informations journalistiques ou celui des fictions et de l'imaginaire collectif. L'image de ce métier est donc sans doute peu stable, car elle n'est pas enracinée dans un "vécu" ou des observations factuelles directes. L'intitulé des questions posées pour appréhender l'image de ce métier pouvait donc influencer fortement les réponses obtenues. C'est la raison principale pour laquelle nous avons préféré poser ici une question ouverte :

*"Pouvez-vous me dire en quelques mots ce que vous pensez du métier de surveillant pénitentiaire ?"*

Les réponses libres à cette question ont été analysées par une méthode lexicale, c'est-à-dire en observant quels sont les mots utilisés, sans tenir compte de la syntaxe<sup>1</sup>.

Globalement, c'est la difficulté de ce métier qui est évoquée par la plupart des répondants. Mis à part les mots peu significatifs (verbes auxiliaires, "faire", "métier", "surveillant",... etc), les mots les plus souvent rencontrés sont "dur" (312 fois) et "difficile" (257 fois). Mais les appréciations ne sont pas toutes formulées de la même façon et l'on peut distinguer cinq grandes catégories de réponses.

---

<sup>1</sup> L'objectif suivi ici est la classification des réponses selon les mots utilisés. La méthode est la classification "descendante" après "lemmatisation", c'est-à-dire regroupement des formes conjuguées et parfois des mots ayant la même racine. Ces traitements ont été effectués au moyen du logiciel ALCESTE développé par M. REINERT, avec l'aide de V. BEAUDOUIN du CREDOC.

## 1. Un métier difficile, dangereux, qu'on n'aimerait pas faire, qui nécessite beaucoup de qualités humaines

- \* Les réponses prudentes, peu dramatisées, de contenu assez pauvres dont l'exemple type est : *"ça doit pas être facile tous les jours"* (8% des individus)
  
- \* Les réponses traduisant le fait que l'enquêté se met à la place du surveillant : *"je ne voudrais pas être à leur place"*, *"c'est un métier que je n'aimerais pas faire"* (26% des individus).
  
- \* Les réponses distantes, objectivées, assez dramatisées, qui tiennent compte en particulier du danger : *"c'est un métier très dur, très difficile"*, *"c'est un métier difficile, dangereux, car il y a contact avec des gens dangereux"* (28% des individus).
  
- \* Les réponses qui considèrent que les conditions de travail ne sont pas bonnes. Par exemple, *"ils n'ont pas de bonnes conditions de travail, les médias ne les aiment pas"* (2% des individus)
  
- \* Les réponses qui mettent l'accent sur les qualités requises pour effectuer un tel métier. *"il faut avoir beaucoup de courage"*, *"il faut être psychologue"* (20% des individus)
  
- \* Enfin, certaines réponses n'ont pas pu être classées. Elles s'associent souvent à une absence de prise de position pour les questions fermées de l'enquête, à une absence d'opinion parfois avouée (16% des individus)

## 2. Les caractéristiques des grandes catégories de réponses

### **Premier groupe : "*ça doit pas être facile tous les jours*" (8% des réponses)**

Le vocabulaire utilisé ici est peu diversifié. Pour 153 personnes dans cette catégorie, on trouve 112 fois l'expression "doit pas" et 102 fois le verbe "être", souvent dans l'expression "doit pas être". Ne change que l'adjectif qui fait suite à cette expression : "facile" (36 fois), "marrant" (24 fois), "évident" (21 fois), "drôle" (14), "rigolo" (9), "agréable" (9). L'appréciation peut être assortie d'un adverbe "toujours" (17 fois) ou de l'expression "tous les jours" (27 fois).

Les individus qui apportent ce type de réponses ont des caractéristiques socio-démographiques peu tranchées ; ils ont un niveau de diplôme plutôt faible (43% ont le Cep ou le Cap, contre 35% dans l'ensemble de la population). On retrouve ici un peu plus de jeunes (27% de 20-29 ans, contre 21% dans l'ensemble) et de personnes vivant dans des bourgs ou des villages (31%, contre 25% en moyenne). Nombre d'entre eux n'ont pas rencontré dans les dix dernières années de problème nécessitant une intervention en justice (86%, contre 80% dans l'ensemble de la population).

### **Deuxième groupe : "*c'est un métier que je n'aimerais pas faire*" (26% des réponses)**

Les mots le plus fréquemment utilisés ici sont des verbes, soit sous forme infinitive comme "faire" (240 fois), soit sous forme conjuguée : "aime pas" ou "aimerais pas" (83 fois), "voudrais pas" (69 fois), la négation "ne" (103 fois), le pronom "je" (52 fois), et les mots "en" (84 fois), "prison" (61 fois), et "boulot" (46 fois).

Les individus appartenant à ce groupe n'ont pas également de profil socio-démographique très franc. Ils n'ont, plus souvent qu'en moyenne, aucun diplôme (23%, contre 20%) ou seulement le Cep, voire le Cap (39%, contre 35%). On trouve ici un peu plus d'ouvriers (19%, contre 17%) et d'habitants d'HLM ou d'ILN (19%, contre 16%), mais les différences avec les moyennes d'ensemble sont peu sensibles.

En ce qui concerne le fonctionnement de la justice, ces individus sont un peu plus nombreux à être assez critiques. Ils formulent des réponses plutôt tranchées (ils choisissent plus souvent les réponses "tout à fait" et "pas du tout"). 72% d'entre eux sont tout à fait

d'accord avec l'idée selon laquelle "la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations" (contre 67% dans la population générale).

**Troisième groupe : "c'est un métier très dur, très difficile" (28% des réponses)**

Les opinions sont ici à la fois plus catégoriques que dans la première classe et se veulent plus objectives que dans la seconde. Les mots les plus caractéristiques de ce groupe sont des adjectifs : "ingrat" (95 citations), "difficile" (152 citations), "dur" (139 citations), associés souvent aux mots "métier" (286 citations), "travail" (97 citations). La notion de danger apparaît au travers de deux racines : "danger" (sous diverses formes, "dangereux", "danger"...66 citations) et "risque" (61 citations). L'adverbe "très" accompagne assez souvent ces appréciations (108 citations). Sont ici plus rares, mais cependant assez caractéristiques, les mots "nécessaire", "responsabilité", "détenus", "surveillant" et "délicat".

Les personnes de ce groupe ont un niveau culturel plutôt élevé (15% d'études supérieures, contre 12% dans l'ensemble de la population, 27% de niveau Bac et plus, contre 24%).

Ils sont moins défavorables qu'en moyenne au fonctionnement de la justice en France. 47% déclarent que les magistrats sont indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions (contre 42% en moyenne). 28% pensent que la justice fonctionne en France assez bien (contre 24% dans l'ensemble).

**Quatrième groupe : "ils n'ont pas de bonnes conditions de travail" (2% des réponses)**

Cette toute petite classe se caractérise par l'emploi du mot "condition" (14 fois), assorti des adjectifs "bon" (18 fois et souvent dans une tournure négative) ou "mauvais" (12 fois). Le verbe "connaître" (8 fois) semble témoigner d'une approche directe du monde pénitentiaire. Les rares appréciations péjoratives, dont on peut penser qu'elles sont émises par des personnes qui, plus ou moins directement, sont au contact du milieu des détenus ("maton" : 2 fois cité dans cette classe et au total seulement 7 fois par l'ensemble des 2018 enquêtés, ("pourri" : 4 fois dans cette classe et 5 fois dans l'ensemble) sont aussi émises plus souvent dans ce groupe.

Cette impression est confirmée par le fait que 14% des individus du groupe sont allés en justice comme auteur présumé d'une infraction ou parce qu'ils ont été cités (contre seulement 4% de l'ensemble). 35% d'entre eux ont rencontré au cours des 10 dernières années un problème nécessitant une intervention en justice (contre 20%).

On trouve aussi, dans cette classe, relativement plus de professions intermédiaires (30%, contre 10%) et de cadres ou professions libérales (36%, contre 15%).

#### **Cinquième groupe : "il faut avoir de la psychologie" (20% des réponses)**

Le verbe "falloir" (202 citations), souvent dans sa forme "il faut", est, de loin, le mot le plus souvent cité et le plus caractéristique de ce type de réponse. Notons que le mot "devoir", qui peut être employé ici comme substantif ou comme verbe, est aussi assez fréquent (82 citations). Le verbe "demander" est aussi caractéristique de cette réponse avec 25 citations (toutes dans cette classe).

Les enquêtés ont souligné ici la nécessité, pour les surveillants, d'avoir certaines qualités. Les mots suivants les précisent :

racine "psycholog" (psychologie, psychologue, psychologique) (55 citations)

"courage" (48 citations)

racine "form" (formé, formation) (32 citations)

"moral" (32 citations)

"caractère" (23 citations)

"humain" (18 citations)

racine "pati" (patient, patience) (14 citations)

"solide" (14 citations)

Tous ces mots témoignent du sentiment que des qualités psychologiques sont nécessaires ainsi qu'une formation adaptée à ce métier.

Les répondants sont plus souvent ici des femmes actives mariées (16%, contre 13%), des catholiques pratiquants réguliers (15%, contre 11%), des diplômés du niveau Bepc ou technique (25%, contre 20%).

Quelques opinions vis-à-vis de la justice et de son fonctionnement sont ici caractéristiques : 51% des individus du groupe pensent que les magistrats n'ont pas des conditions de travail

satisfaisantes (contre 42%). 10% d'entre eux sont peu d'accord avec l'idée selon laquelle la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations (contre 7%). 58% d'entre eux pensent que les magistrats ne sont pas indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions (contre 53%).

**Sixième groupe : les réponses inclassables (16% des réponses)**

Ces réponses n'étant pas classées, elles n'ont pas de contenu caractéristique. Il faut noter cependant que beaucoup d'enquêtés ayant déclaré ne pas savoir répondre à telle ou telle question fermée de l'enquête se retrouvent dans cette classe. Par exemple, 26% de ceux qui ne savent pas si les magistrats ont des conditions de travail satisfaisantes. Sur le plan socio-démographique, on trouve ici un peu plus souvent des individus sans religion (22%, contre 15%), des personnes de plus de 50 ans vivant en agglomération parisienne (13%, contre 8%).

## Section 9

### L'image des "professionnels" de la justice

#### 1) les avocats sont accueillants, compétents, mais onéreux

En dehors du problème financier, qui n'est certes pas négligeable lorsque l'on sait que la présence d'un avocat est indispensable devant un tribunal, voire obligatoire dans la plupart des procédures, l'image des avocats est bonne dans l'ensemble. La manière dont ils exercent leur métier n'est pas remise en cause, même si un effort leur reste à faire pour être plus accessibles.

En effet, le premier des éléments qualificatifs concernant les avocats est, sans conteste, le **coût élevé** de leurs services : les Français sont unanimes à le penser (95,5%). Parmi les qualités qui leur sont attribuées, le **bon accueil** et la **compétence** devancent largement, dans l'esprit de nos concitoyens, le **soin apporté aux affaires** et l'**accessibilité**. C'est ce dernier point qui est le plus contesté, par 42% de la population. Tous les autres sont très majoritairement approuvés (Tableau 19).

La vision est un peu moins "idyllique" chez les personnes qui ont eu une affaire en justice et dont on peut supposer qu'elles ont eu recours aux services d'un avocat. Ces personnes sont généralement plus réservées que les autres Français sur leurs jugements, tout particulièrement en ce qui concerne la manière dont les avocats s'occupent des affaires qui leur sont confiées : la moitié d'entre elles ne leur font pas confiance sur ce sujet (Tableau 17). Parmi les Français qui sont allés en justice, les bénéficiaires de l'aide judiciaire sont nettement plus critiques que les autres quant à la facilité d'accès (67% ne sont "pas d'accord" avec cette opinion, contre 43% chez les non-bénéficiaires et 48% en moyenne) et le bon accueil (31% de "pas d'accord", contre 13% et 17%), lequel est en général le plus favorablement perçu. Cette insatisfaction n'est-elle pas liée au cadre même dans lequel s'exerce l'aide judiciaire ? Les personnes qui en bénéficient sont, par définition, des personnes aux ressources modestes ou faibles, condition d'attribution de

l'aide, donc des personnes déjà en difficulté; à cela, s'ajoute le fait que ne pouvant "payer" un avocat, elles n'en ont pas le libre choix : celui-ci est le plus souvent désigné "d'office" pour s'occuper de l'affaire dont il s'agit. Les rapports avec l'avocat ne sont-ils pas alors, dans ce cas, vécus différemment ? La sensibilité à l'accueil et à l'accessibilité n'est-elle pas plus importante ? N'y a-t-il pas aussi, pour certains, un sentiment d'être "traité" différemment ? En tout état de cause, 51,5% des bénéficiaires de l'aide judiciaire ne sont "pas d'accord" avec l'opinion : "les avocats s'occupent bien des affaires qu'on leur confie".

Le fait d'avoir été victime d'un acte de vandalisme ou de délinquance incite également à une critique, toute relative soit-elle, un peu plus importante de la profession.

Par contre, le coût élevé est "l'affaire de tous".

**Tableau 19**

**L'image des avocats : des "professionnels", mais "chers"**

En %

Diriez-vous que vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les opinions suivantes sur les <u>avocats</u> :	D'accord			Pas d'accord		
	A eu une affaire en justice	N'a pas eu d'affaire en justice	Ensemble des Français	A eu une affaire en justice	N'a pas eu d'affaire en justice	Ensemble des français
	. Les avocats sont compétents .....	67,3	77,1	<b>75,1</b>	30,9	20,9
. Les avocats sont facilement accessibles .....	51,4	57,6	<b>56,4</b>	47,8	40,3	<b>41,8</b>
. On est bien accueilli lorsqu'on s'adresse à un avocat .....	80,5	80,5	<b>80,5</b>	16,6	13,3	<b>14,0</b>
. S'adresser à un avocat coûte cher .....	95,0	95,6	<b>95,5</b>	4,5	3,5	<b>3,7</b>
. Les avocats s'occupent bien des affaires qu'on leur confie .....	47,7	63,6	<b>60,4</b>	50,2	32,5	<b>36,1</b>

Source Crédoc, mai 1991.

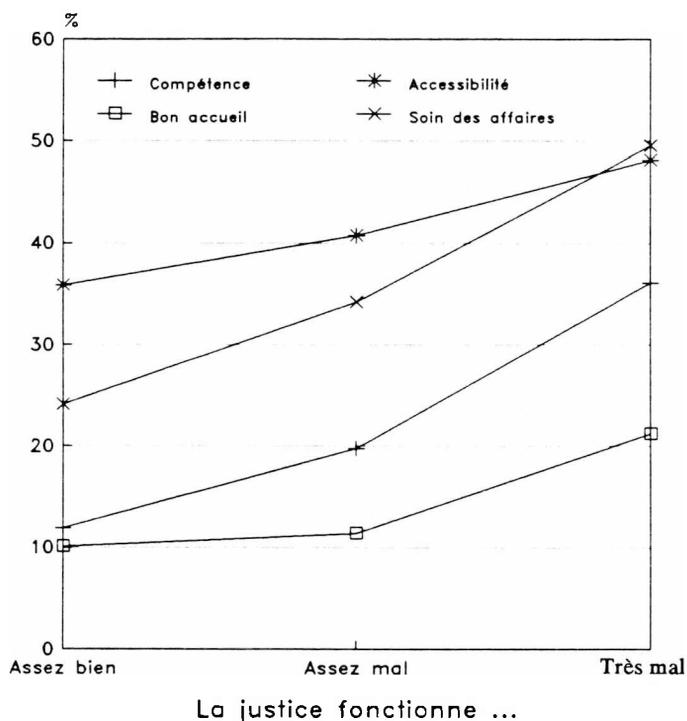
Lecture des données : 75,1% des personnes interrogées sont "d'accord" avec l'opinion : "les avocats sont compétents, 22,9% ne sont "pas d'accord". Parmi les personnes qui ont eu une affaire en justice, 67,3% sont "d'accord", 30,9% ne le sont pas. Parmi celles qui ne sont pas allées en justice, 77,1% sont "d'accord", 20,9% ne le sont pas. Pour chacune de ces catégories, les pourcentages ne totalisent pas exactement 100% : le faible écart restant provient du non report dans le tableau des réponses "ne sait pas". Celles-ci varient, pour l'ensemble des Français, de 0,8% pour le coût d'un avocat à 5,5% en ce qui concerne l'accueil.

Là encore, l'esprit critique se renforce avec la remise en cause de la justice en général : plus les individus pensent qu'elle fonctionne mal, moins leurs opinions sont favorables aux avocats (Graphique 10).

**Graphique 10**

**Plus l'image de la justice est négative,  
plus les avocats sont critiqués**

Réponses "pas d'accord" avec les opinions (coût exclus)



Crédoc, mai 1991

Des critères comme la catégorie professionnelle, l'âge ou le diplôme n'ont pas une influence homogène sur les opinions, mais sont à l'origine de clivages plus nuancés. Les professions libérales et les cadres tendent à approuver davantage la compétence des avocats, leur accessibilité facile, ainsi que leur bon accueil, "qualificatifs" également plus

fréquemment attribués par les personnes les plus diplômées. On notera d'ailleurs que la compétence des avocats est d'autant plus reconnue que le niveau de diplôme augmente : de 68% pour les "sans diplômes" à 79% pour les bacheliers ou les titulaires du brevet supérieur et 82% chez les diplômés de l'université ou des grandes écoles. Mais, à propos du coût d'un avocat ou de la manière dont il s'occupe des affaires, ces différentes catégories de population n'expriment pas de positions spécifiques.

Plus de la moitié des jeunes de moins de 25 ans sont en désaccord avec l'opinion : "les avocats sont facilement accessibles", contre 42% sur l'ensemble de la population. Cette désapprobation régresse d'ailleurs régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente: de 53% chez les moins de 25 ans, elle n'est plus partagée que par 32% des personnes d'au moins 60 ans.

## **2) Les magistrats sont compétents, mais subissent des pressions et n'exercent pas leur métier en toute indépendance**

Il ressort de l'image globale de la magistrature une certaine fragilité dans la confiance que les Français lui accordent. Si la **compétence** des magistrats n'est pas discutée de l'opinion publique - elle serait même un peu plus largement reconnue encore que celle des avocats -, si la **façon dont ils traitent les dossiers** est encore bien perçue, et si leurs **conditions de travail sont jugées satisfaisantes** par un peu plus de la moitié de la population, il n'en est pas de même sur des aspects plus "passionnels" ou "engagés" de leur métier : pour 73,5% des Français, **"les magistrats subissent des pressions des entreprises ou du monde économique et financier"**, pour 73%, **"des pressions des médias"**. Enfin, nos concitoyens sont également majoritaires à penser que les magistrats **ne sont pas "indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions"** (Tableau 20). Il s'agit donc plus "d'attaques de fond" de la profession que purement formelles : en

effet, la décision d'un magistrat ne se doit-elle pas de rétablir "justice" là où elle est requise, et en toute impartialité ? N'a-t-elle pas aussi des conséquences déterminantes, et parfois irréversibles, sur l'avenir d'un individu ? Si la confiance fait alors défaut, le débat est grave et mérite réflexion.

**Tableau 20**

**Les magistrats sont compétents,  
mais leur impartialité semble remise en cause**

Ensemble de la population - En %

Diriez-vous que vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les opinions suivantes sur les <u>magistrats</u> :				
	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Ensemble
Les magistrats sont compétents .....	77,0	19,8	3,2	100,0
les magistrats sont indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions .....	42,0	52,7	5,3	100,0
Les magistrats ont des conditions de travail satisfaisantes .....	52,0	41,6	6,4	100,0
Les magistrats s'occupent bien des dossiers qu'ils ont à traiter .....	62,9	33,2	3,9	100,0
Les magistrats subissent des pressions des médias .....	73,1	23,3	3,6	100,0
Les magistrats subissent des pressions des entreprises ou du monde économique et financier .....	73,5	22,2	4,3	100,0

Source Crédoc, mai 1991.

Remarque : les pourcentages de réponses "ne sait pas" sont, pour les magistrats, relativement plus élevés que pour les avocats.

Les personnes qui ont approché l'institution judiciaire portent une critique un peu plus sévère que les autres (mais non majoritaire) sur la compétence des magistrats ou la manière dont ils s'occupent des dossiers, mais elles estiment plus fréquemment qu'ils n'ont pas des conditions de travail satisfaisantes. Sur des sujets plus "pointus" comme l'indépendance ou les pressions, leurs opinions ne se singularisent pas.

Plus que le fait d'avoir eu une affaire en justice, avoir été personnellement victime d'un acte de violence ou de vandalisme favorise une perception plus souvent négative des magistrats; c'est alors sur les problèmes d'indépendance et de pressions subies que ces victimes se montrent plus particulièrement critiques (Tableau 21).

Tableau 21

**Le contact avec la justice favorise certaines critiques,  
les victimes d'acte(s) de délinquance sont plus sévères  
à l'égard des magistrats**

En %

		Est allé en justice		A été victime ...		Ens. des Français
		Oui	Non	Oui	Non	
. Les magistrats sont compétents .....	A	68,8	79,1	75,8	77,3	77,0
	PA	28,0	17,7	20,9	19,4	19,8
. Les magistrats sont indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions .....	A	42,4	41,9	34,3	44,4	42,0
	PA	54,1	52,4	62,1	49,8	52,7
. Les magistrats ont des conditions de travail satisfaisantes .....	A	48,9	52,9	44,1	54,6	52,0
	PA	46,1	40,4	48,4	39,4	41,6
. Les magistrats s'occupent bien des dossiers qu'ils ont à traiter .....	A	54,0	65,2	56,4	64,9	62,9
	PA	43,2	30,7	39,9	31,1	33,2
. Les magistrats subissent des pressions des médias	A	74,3	72,8	77,3	71,7	73,1
	PA	22,7	23,4	20,8	24,1	23,3
. Les magistrats subissent des pressions des entrepr. ou du monde économique et financier .....	A	75,2	73,0	78,0	72,0	73,5
	PA	20,8	22,6	19,4	23,2	22,2

Source Crédoc, mai 1991.

A = "d'accord", PA = "Pas d'accord". Les opinions ne se situant pas sur le même plan, il est apparu souhaitable d'indiquer les deux types de réponses.

Note de lecture : pour chacune des opinions et dans chaque catégorie de population, les pourcentages ne totalisent pas exactement 100% (en colonne), en raison du non report dans le tableau des réponses "ne sait pas".

Comme nous l'avons constaté pour l'image des avocats, la catégorie professionnelle, l'âge et le diplôme nuancent également certaines des opinions relatives aux magistrats. Les cadres et professions libérales reconnaissent plus volontiers la compétence des magistrats (83%) que les ouvriers (68%) ou les employés (74%), mais ce sont eux qui contestent le plus à la fois l'indépendance (71%), le soin apporté aux dossiers (40%) et les conditions de travail satisfaisantes (58%). Sur les pressions, le consensus est pratiquement homogène selon les catégories sociales.

La perception de l'indépendance des magistrats apparaît liée au niveau de diplôme (Tableau 22) : plus les Français sont diplômés, plus ils la remettent en cause (de 39% chez les personnes qui n'ont aucun diplôme, le pourcentage des réponses "pas d'accord" passe à 62% chez les titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur et à 66% chez les diplômés du supérieur). Il en est de même des opinions sur les conditions de travail des magistrats : ces dernières sont d'autant moins jugées satisfaisantes que le diplôme s'élève (de 63% pour les sans diplômes, le pourcentage des réponses "d'accord" diminue régulièrement jusqu'à 47%, parmi les bacheliers et 32%, parmi les diplômés de l'université ou des grandes écoles). Sur les autres points, l'influence du diplôme n'est pas aussi nettement décelable.

**Tableau 22**  
**L'influence partielle du diplôme**  
**sur l'image des magistrats**

Ensemble de la population - En %

		Aucun diplôme	Cep, cap	Bepc, technique	Bac. bs	Etudes sup.	Ens.
. Les magistrats sont compétents .....	A	69,6	75,3	81,9	78,6	<b>82,8</b>	77,0
	PA	<b>26,1</b>	21,2	15,8	19,4	13,2	19,8
. Les magistrats sont indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions.....	A	<b>50,9</b>	42,6	41,4	35,3	31,9	42,0
	PA	39,4	51,8	54,8	<b>62,2</b>	<b>65,8</b>	52,7
. Les magistrats ont des conditions de travail satisfaisantes .....	A	<b>63,1</b>	<b>56,2</b>	48,8	47,0	32,1	52,0
	PA	27,6	36,3	46,3	48,4	<b>64,8</b>	41,6
. Les magistrats s'occupent bien des dossiers qu'ils ont à traiter.....	A	65,7	63,4	63,8	57,6	59,8	62,9
	PA	29,5	32,6	33,4	39,1	36,2	33,2
. Les magistrats subissent des pressions des médias	A	68,6	75,7	74,3	72,4	69,4	73,1
	PA	24,5	20,8	22,5	26,0	28,9	23,3
. Les magistrats subissent des pressions des entreprises ou du monde économique et financier	A	68,9	77,1	76,8	67,3	68,3	73,5
	PA	22,6	18,5	21,0	29,6	28,6	22,2

Source Crédoc, mai 1991.

A = réponses "d'accord", PA = Réponses "pas d'accord" (Cf. notes du tableau 21).

Les jeunes de moins de 25 ans tendent à être moins négatifs que leurs aînés sur le problème des pressions médiatiques ou les autres types de pression. Ils sont également plus positifs que les Français pris dans leur globalité quant à l'indépendance des magistrats, leurs conditions de travail et la manière dont ils s'occupent des dossiers qu'ils ont à traiter. L'appréciation portée en matière de compétence ne semble pas a priori avoir de lien particulier avec le critère de l'âge (Tableau 23). De façon générale, on relève que les 40-59 ans sont plus circonspects sur l'image des magistrats que les autres classes d'âge.

**Tableau 23**  
**Un effet "âge" sur l'image des magistrats**

		Ensemble de la population - En %				
		< 25 ans	25-39	40-59	60 et +	Ens.
. Les magistrats sont compétents .....	A	74,8	78,7	74,6	79,1	77,0
	PA	22,8	18,4	20,9	18,3	19,8
. Les magistrats sont indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions .....	A	49,0	42,0	37,8	43,1	42,0
	PA	47,1	54,0	57,2	48,8	52,7
. Les magistrats ont des conditions de travail satisfaisantes .....	A	66,3	52,9	48,5	47,4	52,0
	PA	28,9	42,9	45,5	42,2	41,6
. Les magistrats s'occupent bien des dossiers qu'ils ont à traiter .....	A	66,4	61,8	56,9	69,7	62,9
	PA	31,7	34,9	38,4	25,6	33,2
. Les magistrats subissent des pressions des médias	A	68,7	72,3	75,6	73,4	73,1
	PA	28,9	26,0	20,9	19,7	23,3
. Les magistrats subissent des pressions des entrepr. ou du monde économique et financier .....	A	61,3	74,7	79,6	71,0	73,5
	PA	36,7	23,0	16,0	21,0	22,2

Source Crédoc, mai 1991.

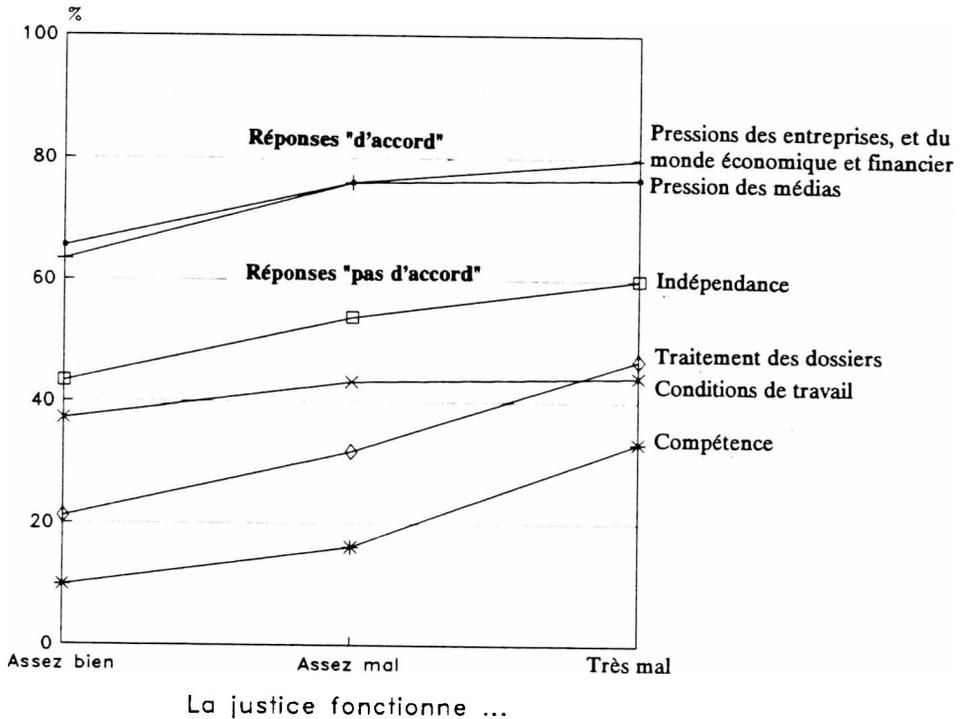
A = réponses "d'accord", PA = Réponses "pas d'accord" (Cf. notes du tableau 21).

Enfin, sans surprise, on observe à nouveau un lien entre l'image des magistrats et celle de la justice en général : les opinions critiques à propos des uns se renforcent avec la perception négative du fonctionnement de l'autre (Graphique 11).

## Graphique 11

**Plus l'image de la justice est négative,  
plus celle des magistrats se ternit**

Réponses "d'accord" avec les opinions relatives "aux pressions"  
Réponses "pas d'accord" avec les autres opinions



Crédoc, mai 1991

Sur les deux aspects comparables, compétence et traitement des affaires ou des dossiers, le rapprochement opéré entre avocats et magistrats indique une grande similitude d'opinions : la compétence reconnue pour les premiers, l'est le plus souvent aussi pour

les seconds, et vice versa; penser le contraire, c'est le penser pour les uns comme pour les autres. Il en est de même des appréciations portées sur la manière dont les avocats s'occupent des affaires qui leur sont confiées et les magistrats, des dossiers qu'ils ont à traiter. Ce constat atteste une nouvelle fois de l'interrelation qui existe entre les opinions sur la justice.

De cet ensemble de résultats, on retiendra tout d'abord que l'institution de la justice dans son ensemble apparaît, en 1991, sujette à caution pour une bonne partie de la population. Il émane de l'opinion dominante, et sur la plupart des questions abordées, une certaine impression de "malaise", jusqu'à la remise en cause, pour certains, du fondement même des valeurs que cette institution représente. Certes, l'incompréhension ou l'insuffisance d'informations peuvent expliquer en partie une perception négative d'un monde fort complexe, difficile à saisir tant dans son organisation que dans son concept même; mais, penser par exemple qu'il existe, en termes clairs, une justice "à deux vitesses" (opinion partagée par 89% des Français, rappelons-le) ou que des magistrats subissent des pressions de toutes sortes ne sont-ils pas des signes révélateurs d'un système "fragilisé", et d'une atteinte à ce qui devrait être un symbole de crédibilité ? Mais encore faut-il rappeler que ce ne sont pas les personnes elles-mêmes (notamment les magistrats ou les avocats) qui sont mises en cause, ni leur compétence qui est largement reconnue.

D'autre part, du point de vue de l'organisation des opinions, on a constaté à plusieurs reprises que celles-ci sont, dans le domaine de la justice, très dépendantes entre elles, mais qu'elles s'inscrivent aussi dans un schéma d'ensemble d'attitudes et de comportements plus globaux, notamment face à la société en général. Il existe sans aucun doute des courants d'opinions favorables à l'image institutionnelle de la justice, comme pour les autres rouages de la société; il existe aussi des courants d'opposition plus

systematique, qui vont jusqu'au "rejet de principe". Les niveaux de satisfaction ne sont pas les mêmes pour tous, les conditions objectives qui les déterminent souvent non plus.

De la vision "idyllique" d'une justice infallible ou d'une société sans reproche au "rejet en bloc" de l'une et de l'autre, quels types de comportements intermédiaires peut-on déceler dans la population ? Nous allons précisément tenter de répondre à la question.

## Section 10

### Une synthèse des opinions des Français sur la justice et sur son fonctionnement

#### 1. Les appréciations sur la justice sont en général liées entre elles

Les opinions des Français sur la justice en général, ou sur tel ou tel aspect de son fonctionnement, convergent souvent : ce sont assez fréquemment les mêmes individus qui émettent des appréciations favorables et aussi les mêmes qui portent des jugements critiques. On ne peut pas pour autant en conclure que la France est coupée en deux : d'un côté, ceux qui acquiesceraient en bloc le fonctionnement actuel du système judiciaire et, de l'autre, ceux qui en critiqueraient toutes les caractéristiques.

Nous avons vu au contraire que certains thèmes, comme la compétence des magistrats et des avocats, suscitent des accords plus larges que d'autres ou que certaines critiques, par exemple au sujet de l'accueil des victimes, sont plus répandues dans la population française que d'autres. Nous allons maintenant établir qu'il existe toute une continuité de points de vue plus ou moins favorables au fonctionnement de la justice au moyen d'une analyse factorielle des correspondances<sup>1</sup>. Parmi l'ensemble des opinions sur la justice, certaines sont fortement associées entre elles et d'autres moins ou pas du tout. Des points de vue les plus favorables en haut à gauche aux plus défavorables en bas à droite, le graphique 12 présente ces associations d'opinions sur la justice. On peut mettre alors en évidence cinq pôles d'opinion principaux identifiables sur ce graphique :

---

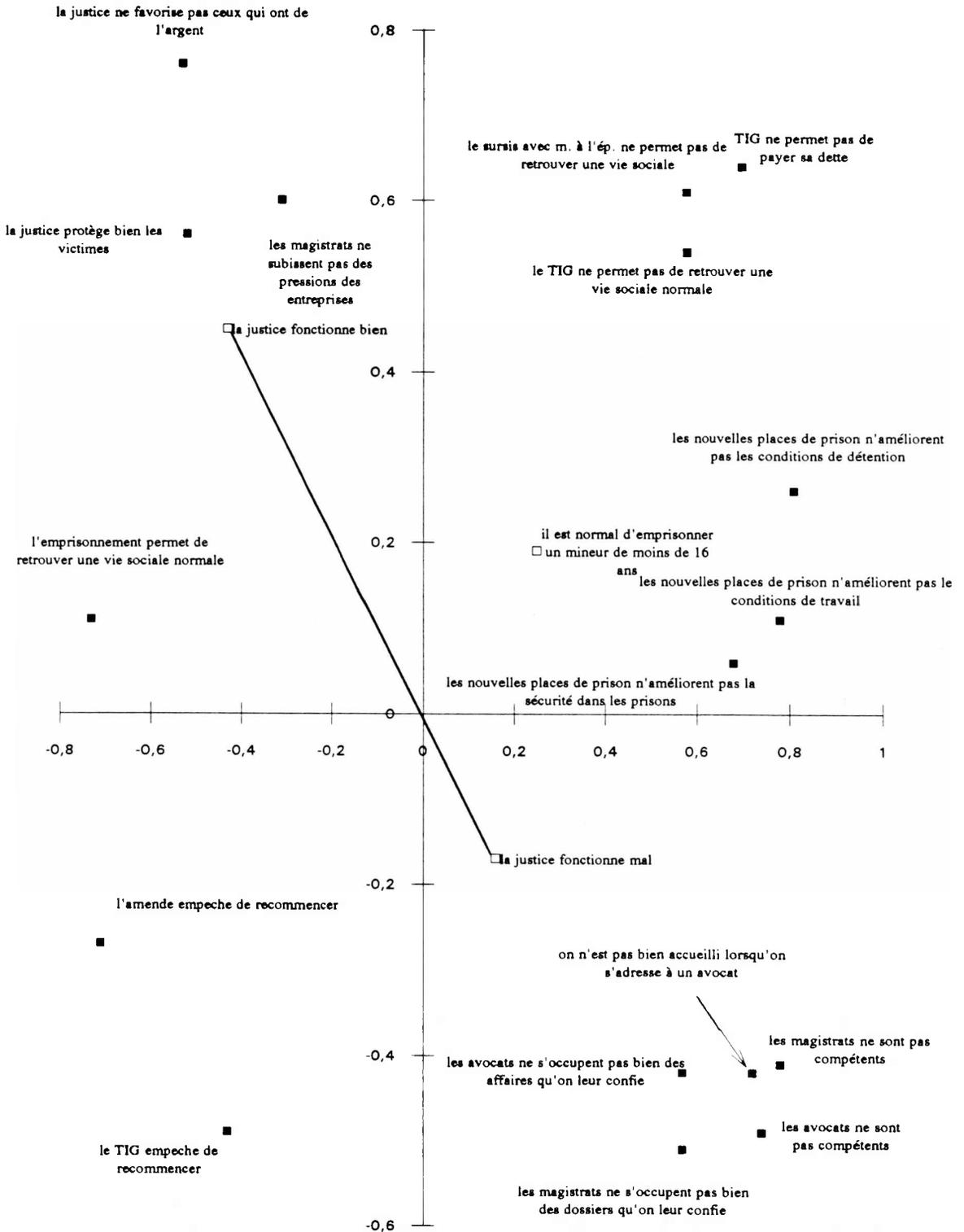
<sup>1</sup> Une analyse factorielle des correspondances a été utilisée pour décrire les liens statistiques entre les différentes opinions des Français sur la justice. Nous n'avons pas pu analyser, en toute rigueur, les questions relatives à la durée, au coût des procédures judiciaires, car ces interrogations ont été posées différemment à ceux qui ont eu affaire à la justice et aux autres. Les questions qui présentaient plus de deux items de réponse (par exemple les items "tout à fait d'accord", "assez d'accord", "pas très d'accord", "pas du tout d'accord") ont été recodées en deux items pour rendre homogènes les différentes questions étudiées.

- **Les "légitimistes" et les satisfaits du fonctionnement actuel de la justice.** Ce sont, nous le verrons, plus souvent des personnes âgées et des jeunes de moins de 25 ans. Ils se situent au *Nord-Nord-Ouest* du graphique 12. Ils se caractérisent par des opinions favorables, minoritaires dans la population française : "la justice ne favorise pas ceux qui ont de l'argent et des relations", "la justice protège bien les victimes".
- **Les individus relativement satisfaits du fonctionnement actuel de la justice, mais dubitatifs en ce qui concerne l'efficacité du T.I.G. et du sursis avec mise à l'épreuve.** Ce sont plus souvent des jeunes de moins de 25 ans. Ils se situent au *Nord-Est* du graphique 12.
- **Un groupe de personnes moyennement insatisfaites du fonctionnement général de la justice, mais qui "croient" à la réinsertion et à l'amendement par les T.I.G. ou par le sursis avec mise à l'épreuve.** On trouve beaucoup de catholiques pratiquants, de diplômés et de cadres dans cette catégorie. Ils se regroupent dans le cadran *Sud-Ouest* du graphique 12.
- **Ceux qui sont plutôt négatifs à propos des améliorations apportées au fonctionnement des prisons par le plan de création de 13 000 places.** Ils sont aussi assez critiques au sujet du fonctionnement général de la justice. Ils se situent à *l'Est* du graphique 12.
- **Les individus qui sont franchement hostiles au fonctionnement actuel de la justice et qui en viennent même à contester la compétence et l'efficacité des magistrats et avocats.** Ce sont souvent des personnes "pessimistes" quant à l'évolution future de la société et de leurs conditions de vie personnelles. Les 45-60 ans y sont légèrement sur-représentés. Le cadran *Sud-Est* du graphique 1 est caractérisé par ces opinions.

## **2. Une gradation des opinions, des moins critiques aux plus critiques, sur le fonctionnement actuel de la justice**

Les opinions deviennent graduellement plus *négatives* vis-à-vis de la justice quand on se déplace du *Nord-Ouest* au *Sud-Est* du graphique 12. Ce résultat est lié au fait que les deux axes horizontal et vertical décrivent tous les deux principalement des oppositions entre jugements positifs et jugements négatifs sur la justice. Le long de l'axe horizontal, les jugements *positifs* se situent à *l'Ouest*, ou à gauche, et les positions *négatives* à *l'Est*, ou à droite du graphique 12. Le long de l'axe vertical, les points de vue *positifs* se regroupent au *Nord* et les opinions *négatives* au *Sud*, à l'exception notable des attitudes à l'égard du

**Graphique 12**  
**L'espace des opinions sur la justice**



**T.I.G. et du sursis avec mise à l'épreuve** qui sont inversées : elles sont représentées négativement au Nord (ou en haut du graphique) et positivement au Sud. Les oppositions que l'on peut "lire" en suivant le premier axe horizontal ne portent donc pas sur les mêmes propositions que celles qui apparaissent en suivant l'axe vertical.

**A. Le premier axe horizontal : à l'Ouest, les défenseurs du fonctionnement actuel de la justice ; à l'Est les critiques**

Sur le premier axe horizontal entrent en scène, à droite ou à l'Est du graphique 12, les avis selon lesquels le plan de construction de prisons ne résoudra pas les difficultés de fonctionnement de ces établissements, selon lesquels le T.I.G. ou la mise à l'épreuve ne facilitent pas la réinsertion, pas plus qu'ils ne permettent au coupable de payer sa dette vis-à-vis de la société, et enfin les opinions selon lesquelles avocats ou magistrats ne sont pas compétents. On peut donc considérer qu'il s'agit ici des critiques les plus "dures" vis-à-vis du fonctionnement de la justice. De ce côté Est, les assertions qui contribuent le plus à la formation de cet axe sont les suivantes, des plus caractéristiques au moins caractéristiques :

*Le programme de construction de prisons et de création de 13 000 places ne va pas permettre d'améliorer la sécurité dans les prisons.*

*Le T.I.G. ne permet pas au coupable de payer sa dette à la société.*

*Le programme de construction de prisons et de création de 13 000 places ne va pas permettre d'améliorer les conditions de travail des surveillants pénitentiaires.*

*Le sursis avec mise à l'épreuve ne permet pas au coupable de retrouver une vie sociale normale.*

*Le programme de construction de prisons et de création de 13000 places ne va pas permettre d'améliorer les conditions de détention des détenus.*

*Les avocats ne sont pas compétents.*

*Les magistrats ne sont pas compétents.*

*Les avocats ne s'occupent pas bien des affaires qu'on leur confie.*

*Le T.I.G. ne permet pas au coupable de retrouver une vie sociale normale.*

*Le sursis avec mise à l'épreuve ne permet pas au coupable de payer sa dette à la société.*

*Les magistrats ne s'occupent pas bien des dossiers qu'ils ont à traiter .*

*L'emprisonnement ne permet pas au coupable de payer sa dette à la société .*

*On n'est pas bien accueilli lorsqu'on s'adresse à un avocat.*

A l'opposé, les positions les plus caractéristiques d'une vision favorable du système judiciaire concernent la possibilité donnée au coupable de payer sa dette vis-à-vis de la société par l'emprisonnement, le sursis avec mise à l'épreuve ou l'amende ; elles concernent aussi l'efficacité externe (réinsertion, sécurité publique) du plan de construction de prisons et enfin la possibilité donnée aux victimes d'obtenir réparation. Dans un ordre d'importance décroissant, les opinions suivantes sont caractéristiques de ce pôle favorable à la justice, situé à gauche du graphique 12.

*L'emprisonnement permet au coupable de payer sa dette à la société.*

*Le sursis avec mise à l'épreuve permet au coupable de payer sa dette à la société*

*L'amende permet au coupable de payer sa dette à la société .*

*Est d'accord avec l'idée selon laquelle la justice permet aux victimes de délits ou d'infractions d'obtenir réparation.*

*Le programme de construction de prisons et de création de 13 000 places va permettre d'améliorer les chances de réinsertion des détenus.*

*Le programme de construction de prisons et de création de 13 000 places va permettre d'améliorer la sécurité publique.*

**B. Le deuxième axe vertical : au Nord, les positions généralement favorables au fonctionnement de la justice s'associent aux opinions défavorables au T.I.G. et au sursis avec mise à l'épreuve. Au Sud, les opinions généralement défavorables au fonctionnement de la justice se mêlent aux positions favorables au T.I.G. et au sursis avec mise à l'épreuve**

Le deuxième axe vertical fait donc intervenir des avis qui participaient déjà à la formation du premier axe. Mais ici, les opinions défavorables au T.I.G. et au sursis avec mise à l'épreuve sont associées à des opinions favorables à l'accueil des victimes, à leur protection et aux réparations qui leur sont accordées. Elles vont ici de pair avec l'idée d'indépendance des magistrats et avec les opinions générales favorables au fonctionnement de la justice.

En haut du graphique 12, figurent ainsi les opinions qui traduisent des doutes sur l'efficacité du T.I.G. et du sursis avec mise à l'épreuve, mais aussi celles qui témoignent du partage, plus fréquent que dans l'ensemble de la population, d'un sentiment d'indépendance des magistrats et d'un bon fonctionnement général de la justice.

*- Le T.I.G. ne permet pas au coupable de payer sa dette à la société.*

*- Le sursis avec mise à l'épreuve ne permet pas au coupable de retrouver une vie sociale normale.*

*- Le T.I.G. ne permet pas au coupable de retrouver une vie sociale normale.*

- *La justice protège bien les victimes de délits ou d'infractions.*
- *Les magistrats sont indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions.*
- *Les magistrats ne subissent pas de pressions des entreprises ou du monde économique et financier.*
- *Les magistrats ne subissent pas de pressions des médias.*
- *Le sursis avec mise à l'épreuve n'empêche pas le coupable de recommencer.*
- *La justice accueille bien les victimes de délits ou infractions.*
- *Le sursis avec mise à l'épreuve ne permet pas au coupable de payer sa dette à la société.*
- *Peu ou pas du tout d'accord avec l'idée selon laquelle la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations.*
- *Le T.I.G. n'empêche pas le coupable de recommencer.*
- *La justice permet aux victimes d'obtenir réparation.*
- *La justice fonctionne très bien ou assez bien.*

A l'opposé, sont associées des opinions négatives sur le fonctionnement de la justice et des opinions positives sur l'efficacité du sursis avec mise à l'épreuve ou du T.I.G.

- *Les magistrats ne s'occupent pas bien des dossiers qu'ils ont à traiter.*
- *Le T.I.G. empêche le coupable de recommencer.*
- *Le sursis avec mise à l'épreuve empêche le coupable de recommencer*
- *Les magistrats ne sont pas indépendants des pouvoirs publics pour prendre leurs décisions*
- *Le sursis avec mise à l'épreuve permet au coupable de retrouver une vie sociale normale*
- *Le T.I.G. permet au coupable de payer sa dette à la société*
- *Le sursis avec mise à l'épreuve permet au coupable de payer sa dette à la société*
- *Les avocats ne s'occupent pas bien des affaires qu'on leur confie*
- *Le T.I.G. permet au coupable de retrouver une vie sociale normale*
- *Les magistrats n'ont pas des conditions de travail satisfaisantes*
- *Les avocats ne sont pas compétents.*

### **3. Des liens significatifs entre les opinions sur la justice, les caractères socio-démographiques et les opinions générales sur le fonctionnement de la société.**

C'est le croisement des deux dimensions du graphique 12, horizontale et verticale, qui permet de distinguer, sur ce graphique, les cinq groupes d'opinions dont nous avons parlé dans l'introduction de ce chapitre. Sur les graphiques 13 à 18 figurent les informations socio-démographiques qui caractérisent quatre de ces cinq groupes :

- les "légitimistes" en haut à gauche (cadran Nord-Ouest).
- les peu critiques mais qui sont défavorables au T.I.G. en haut à droite (cadran Nord-Est).
- les moyennement critiques mais qui "croient" à l'insertion par le T.I.G. ou le sursis avec mise à l'épreuve en bas à gauche (cadran Sud-Ouest).
- les critiques à l'égard du fonctionnement de la justice en bas à droite (cadran Sud-Est).

Les individus qui se caractérisent par des jugements négatifs sur le plan de construction de prisons (dans la partie droite du graphique 12) n'ont pas de caractères vraiment spécifiques. Nous commenterons donc simplement les caractéristiques des individus qui figurent dans chacun des quatre "cadrons" des différents graphiques.

En passant des individus les plus favorables au fonctionnement de la justice, en haut à gauche, à ceux qui, en bas à droite, en ont une image très négative, on rencontre, en effet, différents groupes socio-démographiques :

**\* Cadran Nord-Ouest : les "légitimistes"**

Les moins défavorables au fonctionnement actuel de la justice sont sans aucun doute les personnes âgées, en particulier quand elles sont non-diplômées ou munies du seul certificat d'études (graphiques 13 et 14). Ces opinions moins défavorables à la justice qu'en moyenne sont partagées par les jeunes, notamment les 18-24 ans, qui figurent cependant plutôt dans le cadran Nord-Est en raison de leur opposition au T.I.G. Pour chacune de ces deux classes d'âge, les plus âgés, les plus jeunes, les positions en faveur de la justice sont plus fréquentes chez ceux qui disposent d'un niveau d'étude faible (c'est-à-dire pas de diplôme ou le seul CEP, cf graphique 14).

Les ressources du ménage sont souvent plutôt faibles dans ce groupe des Français les moins défavorables au fonctionnement de la justice : plus souvent entre 4 000 et 6 000 F par mois, ce qui est sans doute en partie lié à l'âge de ces individus. Les "autres inactifs", dont les femmes au foyer, mais aussi les retraités sont légèrement sur-représentés dans ce groupe.

Les opinions positives sur le fonctionnement actuel de la justice sont aussi associées à une tendance "légitimiste", qui s'exprime notamment au travers des points de vue suivants (graphique 18) : *"la société française n'a pas besoin de se transformer profondément" et "tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle la bonne santé est l'affaire des médecins"*.

Il apparaît donc ici de nouveau que les opinions sur la justice sont fortement dépendantes des opinions générales sur l'Etat et sur la société. L'opinion portée sur les médecins témoigne ici du respect, voire même d'une certaine déférence vis-à-vis des "professionnels". Certains Français apparaissent ainsi, *en général et quel que soit le sujet*, moins critiques que d'autres.

Les opinions qui traduisent un optimisme en matière économique apparaissent aussi liées à des jugements favorables au fonctionnement de la justice. Cet optimisme est relativement moins caractéristique que le "légitimisme" décrit au paragraphe précédent. Mais il est cependant d'autant plus caractéristique que l'enquête a eu lieu dans une période de pessimisme économique. Parmi ces points de vue optimistes (cf. graphique 17) :

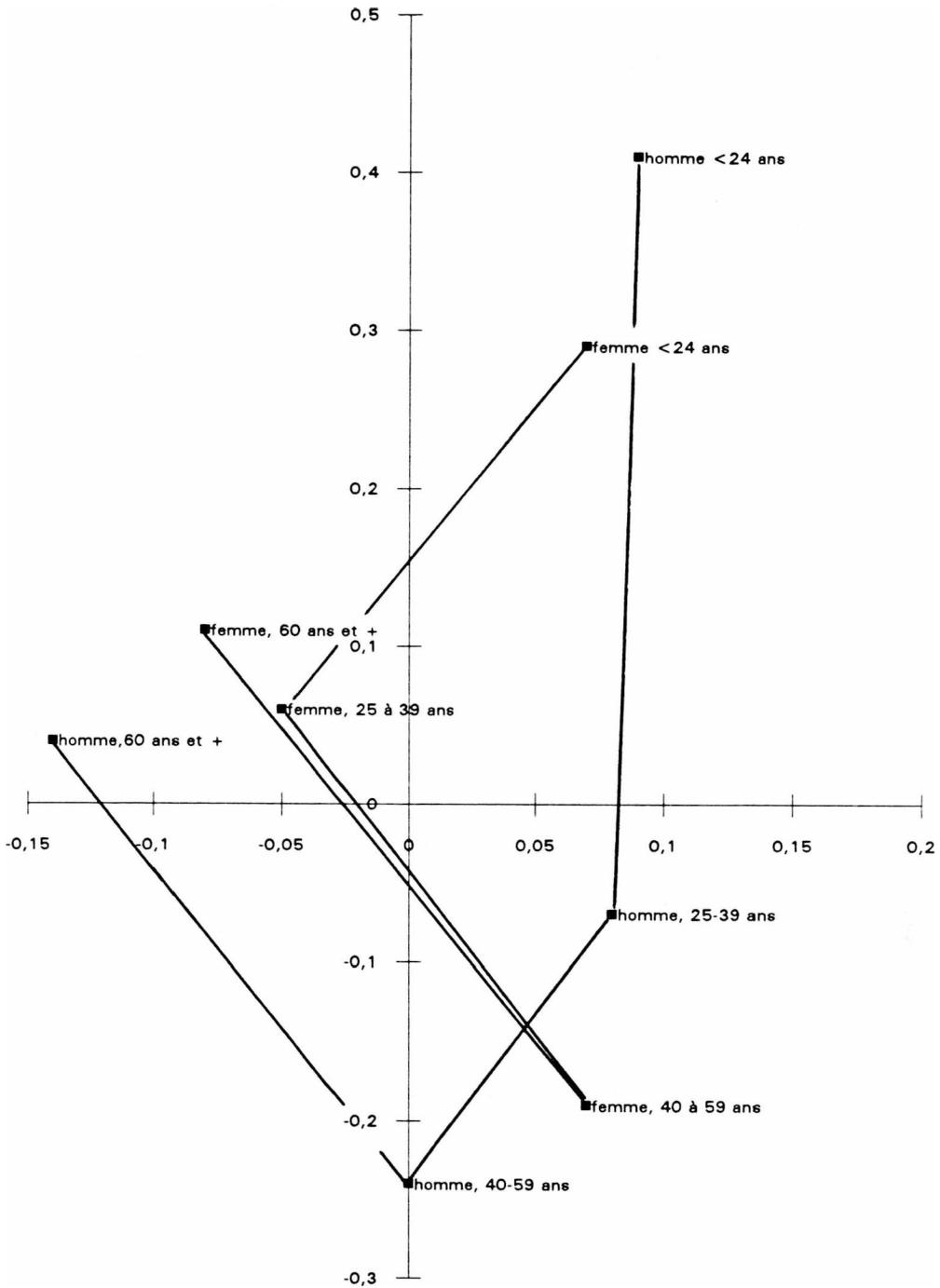
- *Le nombre de chômeurs va diminuer dans un avenir proche.*
- *Le niveau de vie des Français va beaucoup mieux ou un peu mieux depuis une dizaine d'années.*
- *Mon niveau de vie personnel va beaucoup mieux depuis une dizaine d'années.*

**\* Cadran Sud-Ouest : on croit à l'efficacité des peines "légères" pour la réinsertion**

Le groupe des personnes moyennement satisfaites du fonctionnement de la justice, mais qui sont favorables au T.I.G. et au sursis avec mise à l'épreuve, est plus souvent composé de cadres, de diplômés de l'enseignement supérieur ou de catholiques pratiquants. La plus forte présence de cette dernière catégorie dans ce cadran est à souligner. La moyenne d'âge des catholiques pratiquants étant élevée, leurs opinions caractéristiques se confondent en effet parfois avec celles des personnes âgées. Ici, il n'en est rien. Ceci signifie qu'à *âge égal*, les catholiques pratiquants sont bien plus favorables au T.I.G. et au sursis avec mise à l'épreuve que les catholiques non pratiquants ou que les individus sans religion.

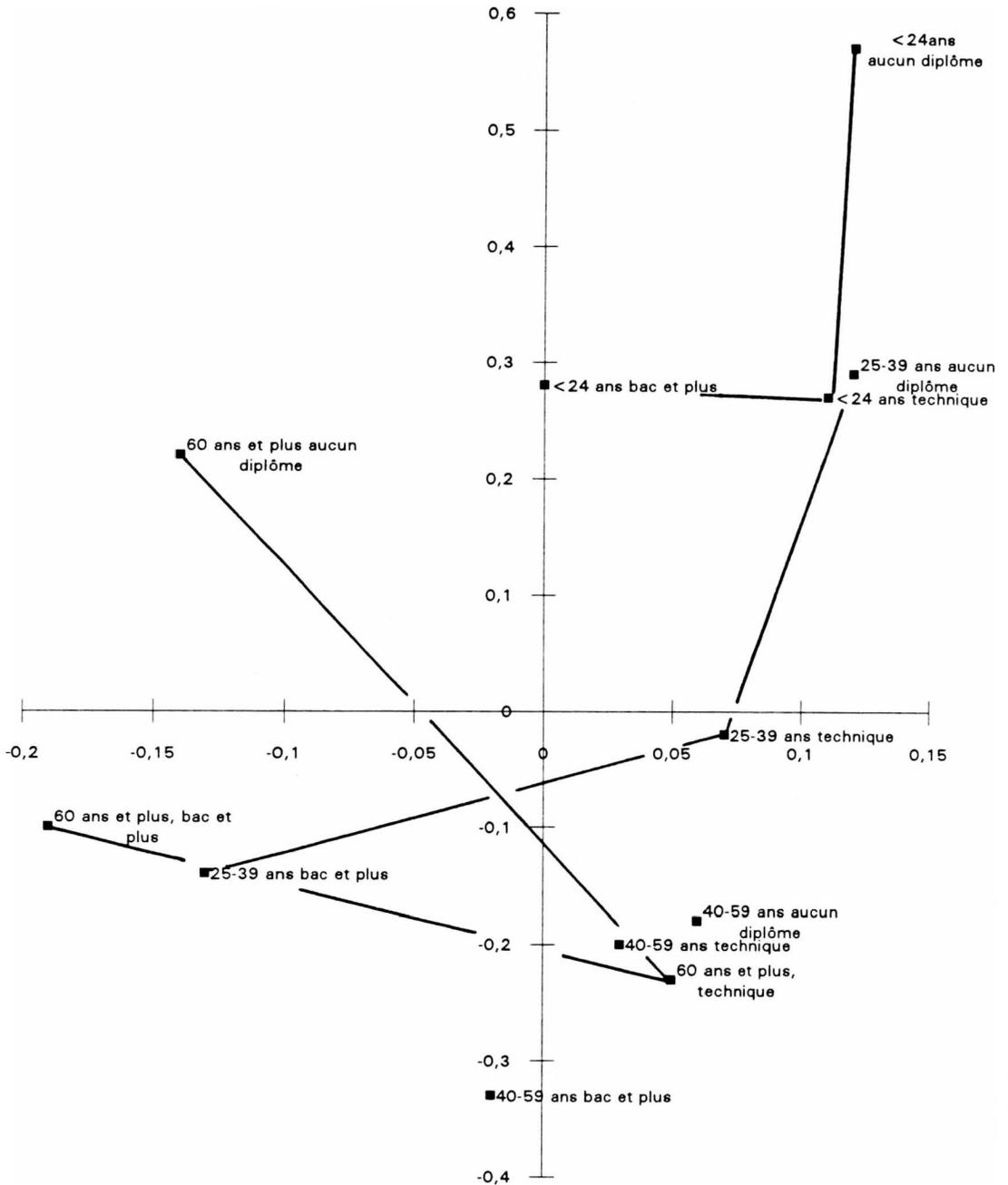
Il est aussi intéressant de constater que certaines catégories "dominantes" de la société, les cadres et professions intellectuelles, d'une part, les diplômés du supérieur, d'autre part, rejoignent sur ce point les catholiques pratiquants et partagent un sentiment optimiste sur les possibilités des condamnés de retrouver une vie sociale normale après un T.I.G. Ils considèrent aussi plus souvent que cette mesure les empêchera de recommencer.

**Graphique 13**  
**Projection, dans l'espace des opinions sur la justice,**  
**des variables âge-sexe**



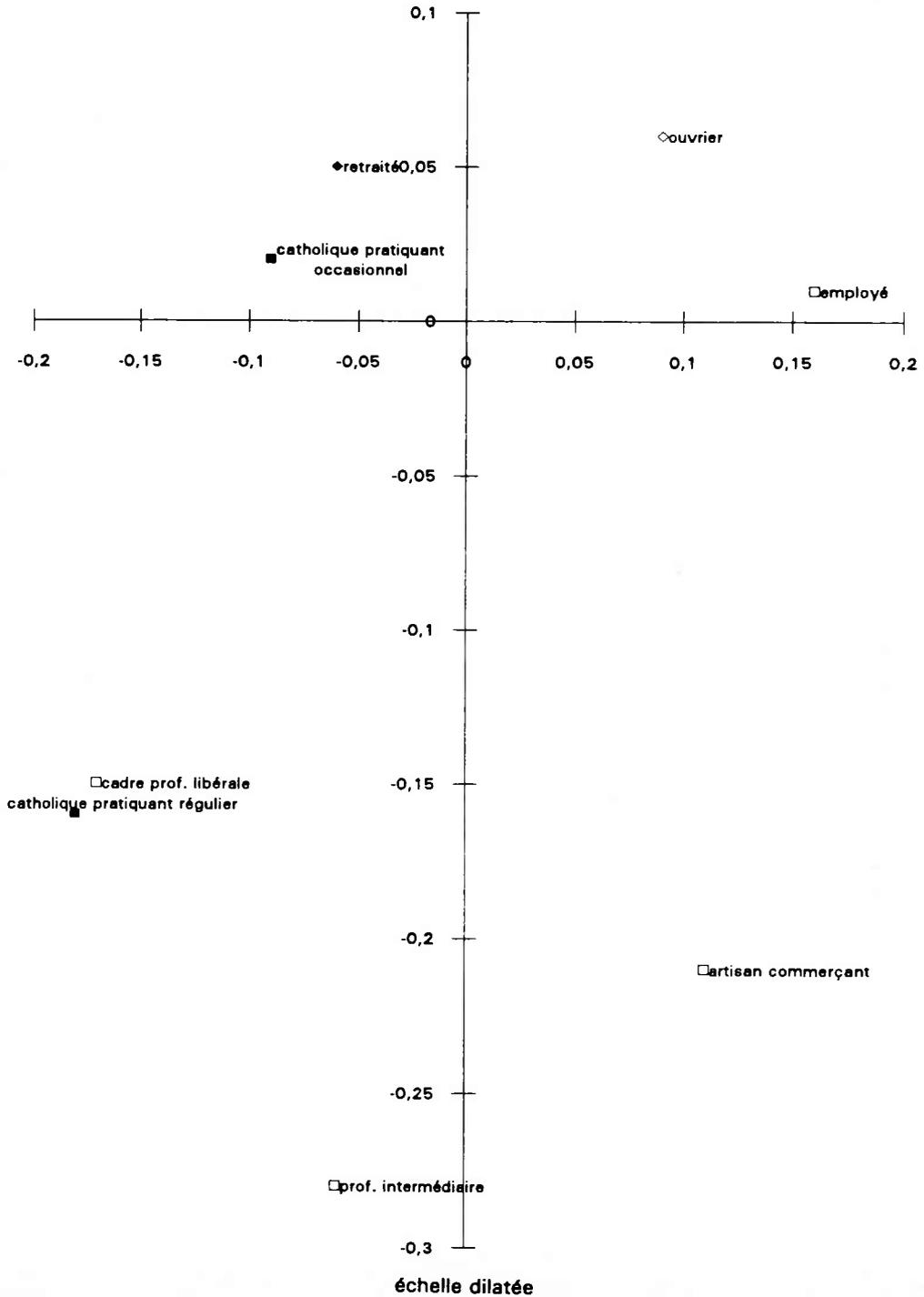
échelle dilatée

**Graphique 14**  
**Projection, dans l'espace des opinions sur la justice,**  
**des variables âge-diplôme**



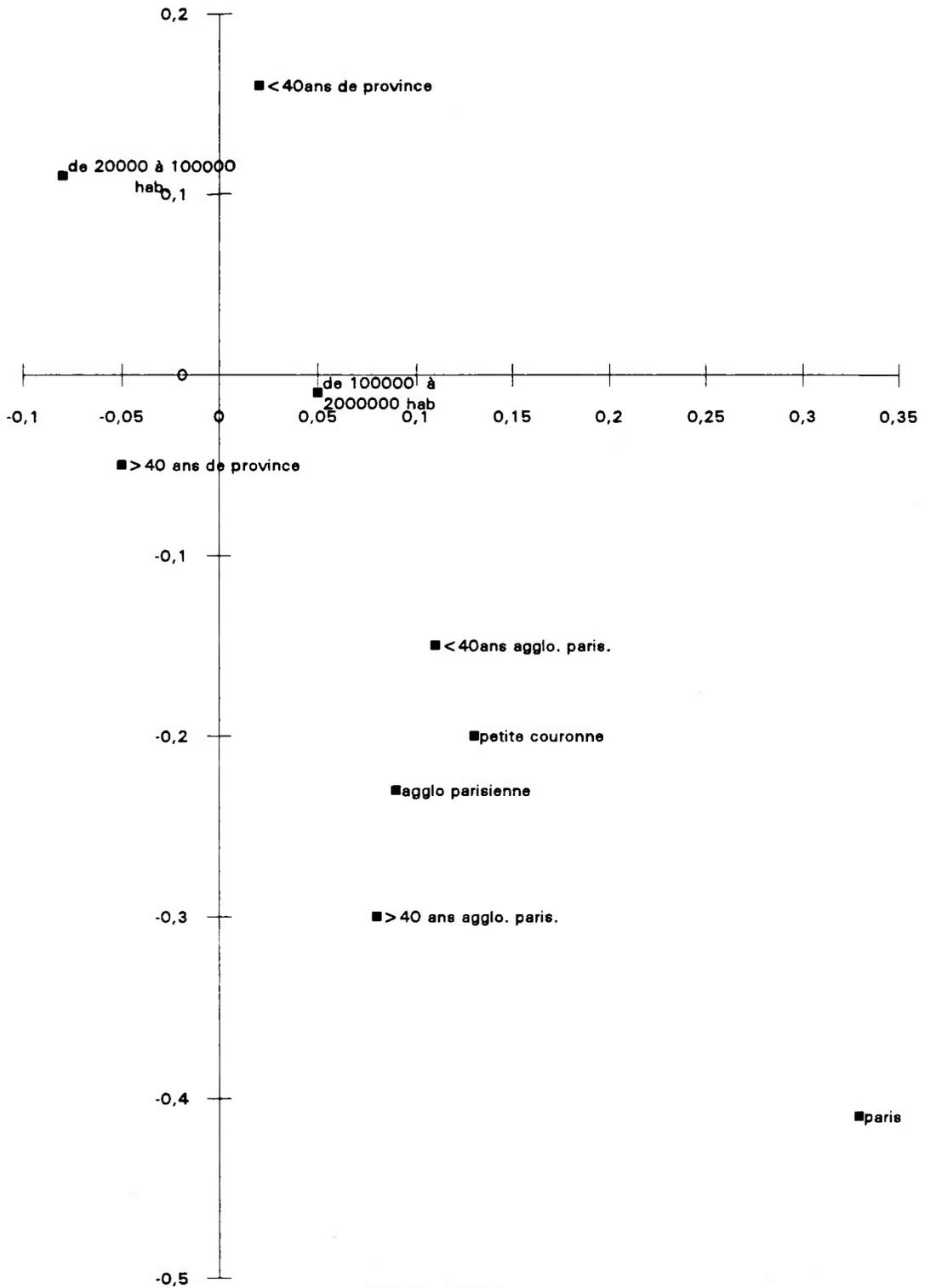
échelle dilatée

**Graphique 15**  
**Projection, dans l'espace des opinions sur la justice,**  
**des variables "catégorie sociale" et "religion"**

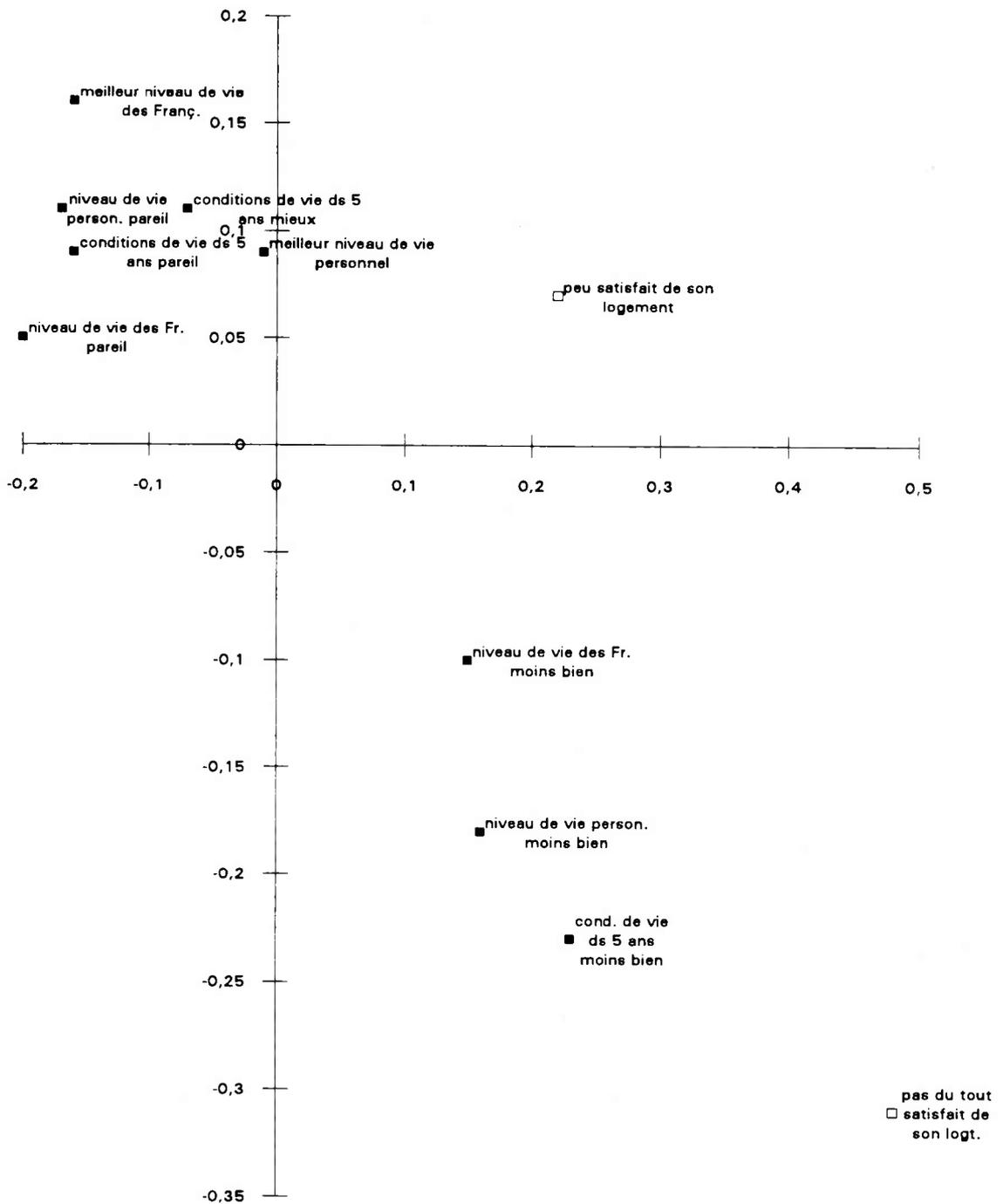


### Graphique 16

#### Projection des variables de localisation et d'urbanisation

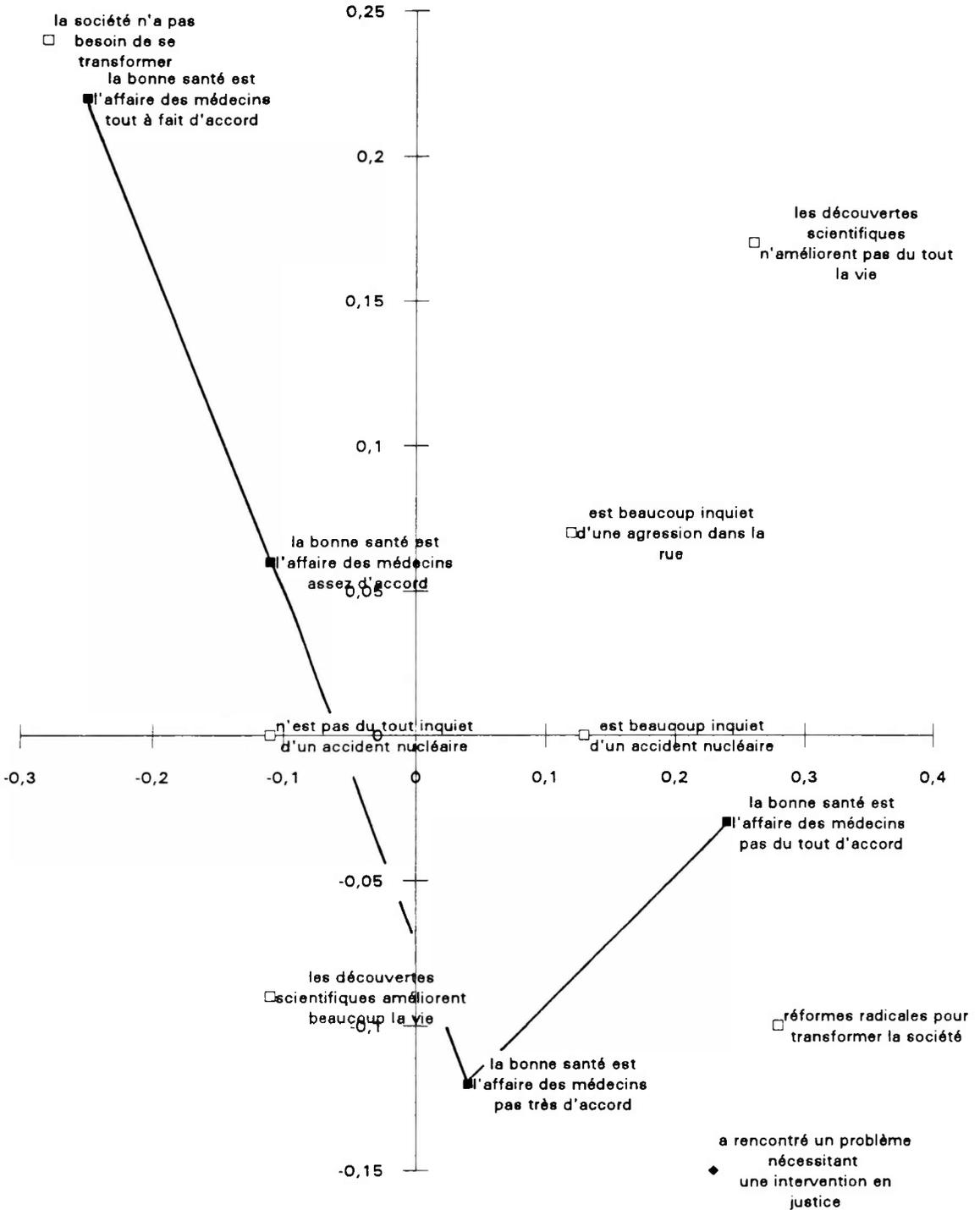


**Graphique 17**  
**Projection des variables relatives au niveau de vie et aux conditions de vie**



échelle dilatée

**Graphique 18**  
**Projection des variables d'opinions générales**



**\* Cadran Nord-Est : critiques vis-à-vis de l'efficacité du T.I.G. et du sursis avec mise à l'épreuve**

Ce sont les **jeunes de 18-24 ans** qui s'opposent le plus nettement ici à l'optimisme du groupe précédent qui porte peut-être plus sur le comportement des condamnés que sur le fonctionnement du système judiciaire. Rappelons que les jeunes sont en effet plutôt moins critiques à l'égard de la justice en général que l'ensemble de la population. Signalons aussi que les jeunes de 18-24 ans considèrent plus fréquemment comme normal qu'on puisse mettre un mineur de moins de 16 ans en prison (Section 6, § 1). Ne peut-on pas établir un lien entre la "dureté" qu'ils manifestent ici et leur manque de confiance dans les possibilités de réinsertion ?

**\* Cadran Sud-Est : les mécontents du fonctionnement de la justice**

Enfin, le dernier groupe, le **plus défavorable à la justice en général**, se caractérise peu en termes socio-démographiques, mais plutôt par un sentiment de pessimisme et de mécontentement général vis-à-vis de la société et des conditions de vie : une opinion fortement négative sur le fonctionnement de la justice est plus fréquente chez ceux qui ne sont pas du tout satisfaits de leur logement ou qui considèrent que les conditions de vie vont beaucoup se détériorer au cours des cinq prochaines années (graphiques 17 et 18).

Il faut cependant souligner que les individus âgés de 40 à 59 ans et, dans une moindre mesure, les artisans-commerçants, les parisiens, les diplômés du technique court ou du secondaire quand ils ont plus de 60 ans, sont plus fréquemment critiques à l'égard du fonctionnement de la justice.

Enfin, les usagers récents de la justice, en particulier ceux qui ont eu affaire à la justice en tant que victimes, sont aussi plus souvent vindicatifs à l'égard du système judiciaire (cf. graphique 18). Mais rappelons qu'en réponse à des questions concrètes relatives aux contacts qu'ils ont eus réellement avec la justice, ce surcroît d'insatisfaction n'apparaît pas de façon aussi évidente.

Signalons par ailleurs, que certaines catégories de population n'ont pas de position particulière, notamment les ouvriers, les retraités, les catholiques pratiquants occasionnels et les 25-39 ans qui figurent au centre des graphiques 13 et 15.

**En conclusion**, les opinions vis-à-vis du fonctionnement de la justice sont associées au niveau individuel à de multiples facteurs :

- Les tendances à critiquer ou légitimer les institutions ou les professionnels en général sont respectivement liées aux critiques ou positions favorables à la justice.
- Il en est de même du pessimisme ou optimisme en matière économique : être mécontent de ses conditions de vie, de son niveau de vie, est lié à une critique accrue de la justice.
- Un niveau d'études faible est associé en général aux positions les moins défavorables. Ce sont les individus de niveau d'études intermédiaire qui sont les plus critiques.
- La pratique religieuse est liée à une confiance dans le système pénal (T.I.G., peines légères).

## Conclusion

Force est de constater, à l'issue des analyses réalisées dans ce rapport, que les opinions des Français sur la Justice et sur son fonctionnement sont globalement critiques. La justice ne bénéficie pas aujourd'hui d'une image très favorable dans l'opinion. Alors que les attitudes sur ce sujet avaient plutôt évolué positivement dans les dernières années, une rupture de l'amélioration de l'image de la justice a eu lieu à la fin de l'année 1990. En résumé, deux souhaits principaux sont mis en avant par les Français :

1. **Garantir l'indépendance** de la justice et donc faire en sorte que tous les citoyens soient traités de la même façon.
2. Améliorer l'**efficacité** du système judiciaire et pénal. Ces deux exigences ne s'opposent pas l'une à l'autre, car elles sont souvent formulées simultanément par les mêmes groupes de population.

Si l'on devait rappeler plus en détail les principaux griefs portés à l'encontre du système judiciaire, il faudrait citer la durée des procédures, la complexité du langage judiciaire, la cherté des actions en justice, la mauvaise protection des victimes, le fait que "la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations" et les pressions subies par les magistrats, notamment de la part des entreprises et des médias. C'est donc, semble-t-il, un cumul d'insatisfactions sur différentes modalités de fonctionnement qui aboutit à ce mécontentement que l'on peut qualifier de général.

Contrairement au système judiciaire, le système pénal est remis en cause plus dans ses principes que dans ses modalités de fonctionnement. L'emprisonnement ne remplit pas en effet, aux yeux des Français, ses objectifs, qu'il s'agisse de la dissuasion de la récidive ou de la facilité de réinsertion. D'ailleurs, aucun type de peine (amende, sursis avec mise à l'épreuve, T.I.G., emprisonnement) n'est, selon les Français, vraiment dissuasif. Le T.I.G. et le sursis avec mise à l'épreuve ont, pour la population, l'avantage de ne pas hypothéquer les chances de réinsertion.

Deux séries d'opinions viennent enfin contrebalancer cette impression d'insatisfaction générale des Français au sujet de la justice. D'une part, la compétence des magistrats et des avocats est majoritairement reconnue et le travail des surveillants pénitentiaires est estimé. D'autre part, les effets du plan de création de prisons sur le fonctionnement de

l'administration pénale et sur les conditions de détention sont considérés comme positifs. **Les Français mettent donc plus en question l'institution que les hommes qui y travaillent.** En second lieu, il convient de souligner que des mesures concrètes, ou des réformes, comme le plan de création de 13 000 places de prison ou les T.I.G. suscitent des opinions plutôt favorables.

Il serait trop hardi d'en déduire que les Français semblent prêts à accepter des réformes en profondeur de l'institution judiciaire et pénale. Néanmoins, les jugements positifs sur les réformes passées et la préservation du crédit dont disposent les professionnels de la justice dans l'opinion confortent plutôt cette hypothèse.

Si l'on détaille maintenant les positions des différents groupes de Français au sujet de la justice, il apparaît que le degré d'insatisfaction sur le fonctionnement de cette institution varie principalement selon le niveau de diplôme de l'enquêté, son âge, le fait qu'il a eu affaire ou non à l'institution judiciaire. Mais il est aussi lié au niveau de pessimisme et d'insatisfaction générale vis-à-vis des conditions de vie.

Le mécontentement vis-à-vis de l'institution judiciaire peut donc provenir d'une expérience passée, d'anciens contacts avec la justice, mais aussi d'un effet subjectif de "cristallisation" qui nous conduit à voir en partie dans la critique de l'institution judiciaire un exutoire aux sentiments d'insatisfaction personnelle et de pessimisme. N'y a-t-il pas alors un effet "boule de neige" ? Un mécontentement subjectif vis-à-vis d'une institution "bouc émissaire" se surajouterait dans ce cas à une insatisfaction dont les motifs sont précis et concrets. Que l'on mette plutôt l'accent sur l'aspect subjectif ou objectif de ce mécontentement, il conviendra en tout état de cause, de ne pas oublier que dans l'esprit des Français, le principal atout des institutions judiciaire et pénitentiaire, ce sont les femmes et les hommes qui les animent.

**ANNEXE**

## Annexe

### Questionnaire "Justice"

Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français", mai-juin 1991

**K 1 - Etant donné ce que vous connaissez de la justice, comment pensez-vous qu'elle fonctionne en France en 1991 ?**

*(Enumérez)*

1. Très bien .....
2. Assez bien .....
3. Assez mal .....
4. Très mal .....
5. Ne sait pas .....
6. Ne veut pas répondre .....

1  
2  
3  
4  
5  
6

**K 2 - Avez-vous rencontré, au cours des dix dernières années, un problème qui a nécessité une intervention en justice ?**

*(Enumérez - une seule réponse)*

1. Oui .....
2. Non, le problème ne s'est pas présenté } .....
3. Non, j'ai renoncé à intervenir } ----- > **Passez à K6** .....

1  
2  
3

**K 3 - A propos de cette (ou ces) intervention(s) en justice, pouvez-vous dire dans quelles conditions ou situations vous vous êtes trouvé ?**

**Etes-vous allé en justice ...**

*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Pour une affaire civile (y. c. instance, prud'homme) .....
- . Pour une affaire pénale (y.c. correctionnelle, tribunal de police) .....
- . Comme victime ou comme demandeur .....
- . Comme auteur présumé d'une infraction ou parce que vous avez été cité .....
- . Pour une affaire familiale (divorce, enfants ...) .....

OUI	NON
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2



**A TOUS**

**K 7 - Nous allons parler des victimes de délits ou d'infractions. Diriez-vous que d'une façon générale, vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les opinions suivantes :**  
*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . La justice accueille bien les victimes de délits ou infractions .....
- . La justice les protège bien .....
- . La justice leur permet d'obtenir réparation .....

**K 8 - La justice peut infliger différentes peines aux personnes reconnues coupables. Ces peines peuvent avoir pour effet :**

- d'empêcher le coupable de recommencer,
- de permettre au coupable de retrouver une vie sociale normale,
- de permettre au coupable de payer sa dette à la société.

Nous allons reprendre chacune de ces peines, en vous demandant votre avis sur les effets que l'on peut en attendre.

**a) Estimez-vous que l'amende ...**  
*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Empêche le coupable de recommencer .....
- . Lui permet de payer sa dette à la société .....

**b) Estimez-vous que l'emprisonnement ...**  
*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Empêche le coupable de recommencer après sa libération .....
- . Lui permet de retrouver une vie sociale normale après sa libération .....
- . Lui permet de payer sa dette à la société .....

**c) Estimez-vous que le travail d'intérêt général qui est effectué sans rémunération au profit de la collectivité...**  
*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Empêche le coupable de recommencer .....
- . Lui permet de retrouver une vie sociale normale .....
- . Lui permet de payer sa dette à la société .....

Codification	
D'accord	Pas d'accord
1	2
1	2
1	2

Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
1	2	3	4
1	2	3	4
Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
1	2	3	4
1	2	3	4
1	2	3	4
Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
1	2	3	4
1	2	3	4
1	2	3	4

d) Estimez-vous que "le sursis avec mise à l'épreuve" (c'est le cas d'un coupable qui reste libre, mais est soumis à des mesures de contrôle périodique par un service éducatif) ...  
(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . Empêche le coupable de recommencer.....
- . Lui permet de retrouver une vie sociale normale
- . Lui permet de payer sa dette à la société.....

Codification			
Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
1	2	3	4
1	2	3	4
1	2	3	4

K9 a) Vous paraît-il normal qu'on puisse mettre un mineur de moins de 16 ans en prison ?  
(Enumérez)

- 1. Oui -----> Passez à K10.....
- 2. Non, sauf pour les actes les plus graves (hold-up, meurtre...) .....
- 3. Non, dans tous les cas .....

b) Maintenez-vous cette position pour les 16-18 ans ?

- 1. Oui .....
- 2. Non .....

K10 - Pour les jeunes délinquants de moins de 18 ans, la loi recommande de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine. En cas de mesure éducative pour les jeunes de moins de 18 ans, faut-il éviter ou recommander ? ...  
(Citez un à un - une réponse par ligne)

- a) Un placement en internat, foyer.....
- b) Un placement en famille d'accueil, lieu de vie, personne digne de confiance
- c) Un maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative
- d) Une mesure de réparation consistant à faire effectuer un travail utile à la collectivité ou à la victime .....

A éviter	A recommander
1	2
1	2
1	2
1	2

K11 - Un programme récent de construction de prisons a pour but la création de 13 000 places nouvelles. Selon vous, ce programme va-t-il permettre d'améliorer ...  
(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . La sécurité publique .....
- . La sécurité dans les prisons .....
- . Les conditions de travail des surveillants pénitentiaires .....
- . Les chances de réinsertion des détenus .....
- . Les conditions de détention des détenus .....

OUI	NON
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2



# COLLECTION RAPPORTS

## Récemment parus :

Opinions et usage des voies de circulation routière - Le réseau routier et l'environnement, par Olivier Martin, N° 103, Juillet 1991.

Pauvreté et Revenu Minimum d'Insertion : attitudes et opinions, par Jean-Luc Volatier, N° 104, Juillet 1991.

Opinions sur l'énergie et sur ses utilisations - Vague d'Automne 1990 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Françoise Gros, N° 105, Septembre 1991.

La garde des jeunes enfants : entre les souhaits et les pratiques (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Viviane Payet-Thouvenot, N° 106, Octobre 1991.

La dégradation de l'environnement : des opinions aux actions (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Ariane Dufour, N° 107, Octobre 1991.

L'image de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dans l'opinion, fin 1990 (confidentiel), (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Catherine Duflos, N° 108, Décembre 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

# CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie